

DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 19 février 2026

Séance du 19 février 2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 17
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de présents ou représentés : 20

Le 19 février 2026 à dix heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 12 février 2026.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
Mme	Geneviève	STALL
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER donnant pouvoir à Mme STALL
M.	Philippe	CARDOT
M.	Gérard	CHASSOULIER donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Pierre	COCHARD
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	METTIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU donnant pouvoir à M. ANTOINE
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Florian	RAPIN
M.	Jean-François	RAIMBAULT
M.	Xavier	TESTARD

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour

OBJET N° 1-20260219 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

La Présidente propose au Conseil d'Administration d'examiner le Compte Financier Unique (CFU), compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le CFU est désormais l'acte de constatation et de compte rendu de l'exécution du Budget.

La Présidente fait une présentation ligne par ligne du CFU 2025.

Elle souligne

- A l'article 708773 Remboursement de frais coût lauréat, on constate une recette de 209 858.06€ pour une prévision de 94 000 €. 115588.06 € concernent des nominations hors convention sur la période 2008/2022.
- A l'article 706888 « Autres Remboursements », une recette de 242 044.09€ pour une prévision de 165 000 €. 67 720.00 € sont reversés compte tenu du résultat excédentaire du budget de la coopération régionale au prorata du temps investi par les équipes des CDG Ligériens.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2024	2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 329 523.23 €	4 053 462.67 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 856 827.36 €	1 747 296.90 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	60 362.33 €	60 789.35 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 187.32 €	1 514.70 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISS ET PROVISIONS	60 042.45 €	51 592.30 €
Total		7 307 942.69 €	5 914 655.92 €

RECETTES FONCTIONNEMENT		2024	2025
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	7 067 399.16 €	6 124 573.02 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	27 032.94 €	13 022.34 €
77	AUTRE PRODUIT EXCEP SUR OP GEST	0.00 €	9 622.50 €
13	ATTENUATIONS DE CHARGES	51 378.89 €	27 066.46 €
Total		7 145 810.99 €	6 174 284.32 €

Résultat de l'année	-162 131.70 €	259 628.40 €
Résultat reporté	4 112 998.33 €	3 950 866.63 €
Résultat cumulé	3 950 866.63 €	4 210 495.03 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2024	2025
001	DEFICIT D'INV REPORTE	0.00 €	0.00 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	0.00 €	0.00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0.00 €	4 740.00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	86 010.93 €	63 842.28 €
Total		86 010.93 €	68 582.28 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		2024	2025
10	RESSOURCES PROPRES EXTERNES	5 022.51 €	3 747.45 €
040	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	60 042.45 €	51 592.31 €
Total		65 064.96 €	55 339.76 €

Résultat de l'année	-20 945.97 €	-13 242.52 €
Résultat reporté	785 920.00 €	764 974.03 €
Résultat cumulé	764 974.03 €	751 731.51 €

Le Conseil d'administration, après désignation de Madame Geneviève STALL comme Présidente de séance et Monsieur Alain DELETRE comme secrétaire de séance, pour la présente délibération, après discussion, la Présidente Madame Elisabeth MARQUET s'étant retirée au moment du vote,

ADOpte le Compte Financier Unique 2025 tel qu'annexé à la présente délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 19 février 2026

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 19 février 2026

Séance du 19 février 2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 17
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de présents ou représentés : 20

Le 19 février 2026 à dix heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 12 février 2026.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
Mme	Geneviève	STALL
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER donnant pouvoir à Mme STALL
M.	Philippe	CARDOT
M.	Gérard	CHASSOULIER donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Pierre	COCHARD
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU donnant pouvoir à M. ANTOINE
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Florian	RAPIN
M.	Jean-François	RAIMBAULT
M.	Xavier	TESTARD

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour

**OBJET N°2-20260219 : AFFECTATION DU RESULTAT 2025 SUR
L'EXERCICE 2026**

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'administration

DECIDE de l'affectation du résultat 2025 sur l'exercice 2026 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION 2025

Excédent antérieur reporté au 01/01/2025	3 950 866.63 €
Résultat de l'exercice 2025	259 628.40 €
Excédent au 31/12/2025	4 210 495.03 €
Résultat d'investissement reporté au 01/01/2025	764 974.03 €
Résultat d'investissement 2025 hors RAR	-13 242.53 €
RAR en dépenses	0.00 €
<i>Résultat d'investissement au 31/12/2025</i>	751 731.50 €
Résultat d'investissement au 31/12/2025 hors RAR	751 731.50 €

Affectation du résultat

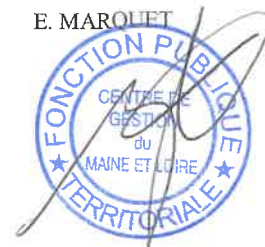
Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement **4 210 495.03 €**

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 19 février 2026

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 19 février 2026

Séance du 19 février 2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 17
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de présents ou représentés : 20

Le 19 février 2026 à dix heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 12 février 2026.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
Mme	Geneviève	STALL
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER donnant pouvoir à Mme STALL
M.	Philippe	CARDOT
M.	Gérard	CHASSOULIER donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Pierre	COCHARD
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU donnant pouvoir à M. ANTOINE
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Florian	RAPIN
M.	Jean-François	RAIMBAULT
M.	Xavier	TESTARD

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour

OBJET N°3-20260219 : BUDGET PRIMITIF 2026

La Présidente fait une présentation ligne par ligne du budget primitif 2026.

Elle souligne notamment en dépenses de fonctionnement les inscriptions suivantes :

- 3 500 000 € au titre du contrat d'assurance groupe statutaire.
- 325 000 € au titre des agents contractuels essentiellement recrutés pour mise à disposition auprès de collectivités ayant recours au service « article 25 » nouvel article L452-44 du CGFP.
- 550 000 € au titre des droits syndicaux, tout en précisant que les remboursements des collectivités ne sont bien évidemment réalisés qu'au vu de pièces justifiant la dépense ; elle rappelle par ailleurs qu'il s'agit d'une dépense obligatoire.
- 12 616 € au titre des Comptes Epargne Temps (CET) ouvert par le personnel de l'établissement.

Après délibération, le Conseil d'administration

ADOpte le budget primitif 2026 du Centre de gestion, tel qu'il est annexé à la présente délibération,

DIT que le budget est voté par chapitre en fonctionnement et en investissement.

EQUILIBRE DU BUDGET

Section de fonctionnement	Dépenses	6 851 000 €
	Recettes	10 653 600 €
Section d'investissement	Dépenses	824 000 €
	Recettes	824 000 €

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 19 février 2026

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 19 février 2026

Séance du 19 février 2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 17
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de présents ou représentés : 20

Le 19 février 2026 à dix heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 12 février 2026.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
Mme	Geneviève	STALL
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER donnant pouvoir à Mme STALL
M.	Philippe	CARDOT
M.	Gérard	CHASSOULIER donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Pierre	COCHARD
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	METTIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU donnant pouvoir à M. ANTOINE
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Florian	RAPIN
M.	Jean-François	RAIMBAULT
M.	Xavier	TESTARD

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour

OBJET N°4-20260219 : SERVICES FACULTATIFS ET SOCLE COMMUN

Concernant le socle commun de compétences, la Présidente rappelle aux membres du Conseil d'administration :

- Que l'article L 452-26 du Code Général de la Fonction Publique prévoit que les dépenses supportées par les CDG pour l'exercice des missions mentionnées à l'article L. 452-39, réalisées à la demande d'une collectivité ou d'un établissement non affilié, sont financées par une contribution dans la limite d'un taux fixé par la loi et du coût réel des missions »
- Qu'en application de ces dernières dispositions, il appartient au conseil d'administration de procéder à l'arrêt dudit coût réel des missions.

Concernant l'exercice 2025, le bilan financier de la mission tel qu'il ressort de la comptabilité, et majoré de 10% pour charges inhérentes aux frais de structure, s'élève en dépenses à 110 699.09 € pour des recettes de 133 326,26 €, induisant un solde positif de 22 627.17 € à reverser aux collectivités adhérant au socle commun, pour la période considérée à proportion de leur participation au financement.

Ce trop perçu se justifiant notamment par la prise en charge momentanée du salaire d'un agent nouvellement arrivé dans le service par l'employeur d'origine, la Présidente propose de maintenir la tarification 2026 au taux de 0.05 %.

S'agissant des services facultatifs, il est proposé par la Présidente une révision du tarif appliqué sur le bulletin de salaire depuis avril 2016. Ainsi, le coût serait fixé à **5,00 €** pour les collectivités affiliées et à **10,00 €** pour les collectivités non affiliées.

Par ailleurs, elle propose de reconduire, pour l'année 2026, les tarifs pratiqués en 2025 pour :

- Le service mission temporaire, (anciennement dénommé "article 25" (mission relative à l'article L452-44 du Code Général de la Fonction Publique) ;
- L'ouverture des services du conseil médical (en formation restreinte et plénière) aux collectivités et établissements situés hors du département.

Après délibération, le Conseil d'administration, sur proposition de la Présidente,

ARRETE l'équilibre financier recettes et dépenses inhérentes au Socle commun de compétences pour l'exercice 2025 à + 22 627.17 €, qu'il conviendra de reverser aux collectivités et établissements adhérant au dit socle au prorata de leur participation au financement du service.

DECIDE d'arrêter comme suit les participations des collectivités aux services facultatifs et socle commun à compter du 1^{er} avril 2026 :

Service paye	Collectivités affiliées au CDG	5.00 € / bulletin
	Autres	10.00 € / bulletin
Article 1452-44 CGFP* (anc. Art 25)	Collectivités affiliées au CDG	26 €/ mois / contrat
	Autres	52 €/ mois / contrat
Socle commun	Collectivités du Maine-et-Loire non affiliées au CDG	Taux visé à l'article 452-26 du code général de la FP 0.050 %
	Collectivités et établissements hors département	Taux visé à l'article 452-26 du code général de la FP 0.050 %
Conseil médical		

*Les collectivités qui le souhaitent peuvent prendre directement à leur charge les frais de la visite médicale

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 19 février 2026

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 19 février 2026

Séance du 19 février 2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 17
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de présents ou représentés : 20

Le 19 février 2026 à dix heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 12 février 2026.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
Mme	Geneviève	STALL
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER donnant pouvoir à Mme STALL
M.	Philippe	CARDOT
M.	Gérard	CHASSOULIER donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Pierre	COCHARD
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU donnant pouvoir à M. ANTOINE
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Florian	RAPIN
M.	Jean-François	RAIMBAULT
M.	Xavier	TESTARD

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour

OBJET N°5-20260219 : DROITS SYNDICAUX

Considérant les demandes des syndicats concernant la mise à disposition de locaux et moyens administratifs ou le bénéfice d'une subvention, que les dispositions de l'article R 213-28 du Code Général de la Fonction Publique font obligation au centre de gestion de mettre de droit un local distinct à la disposition de chacune de ces organisations syndicales, qu'en cas d'impossibilité de mettre des locaux équipés à la disposition des organisations syndicales représentatives, une subvention représentative des frais de location et d'équipement des locaux peut être versée.

Elle rappelle que le conseil d'administration a décidé de ne verser qu'aux seules organisations syndicales représentatives, ayant effectivement engagé une dépense de location d'un local et de son équipement, une subvention égale à la dépense telle qu'apparaissant au vu des pièces justificatives représentatives des frais de location et d'équipement des locaux par elles produites et dans la limite de 11 300 €.

Après délibération le Conseil d'administration :

DECIDE

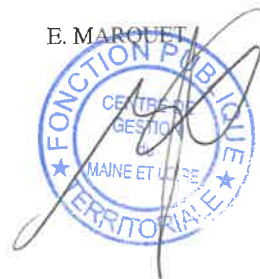
que pour l'année 2026, il sera versé, auprès des seules organisations syndicales représentatives, ayant effectivement engagé une dépense de location d'un local et de son équipement, une subvention égale à la dépense telle qu'apparaissant au vu des pièces justificatives par elles produites et dans la limite de 11 300 €.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 19 février 2026

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 19 février 2026

Séance du 19 février 2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 17
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de présents ou représentés : 20

Le 19 février 2026 à dix heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 12 février 2026.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
Mme	Geneviève	STALL
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER donnant pouvoir à Mme STALL
M.	Philippe	CARDOT
M.	Gérard	CHASSOULIER donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Pierre	COCHARD
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU donnant pouvoir à M. ANTOINE
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Florian	RAPIN
M.	Jean-François	RAIMBAULT
M.	Xavier	TESTARD

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour

OBJET N°6-20260219 : DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE
DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2025

La Présidente rend compte aux membres du Conseil d'administration des décisions prises depuis le 1^{er} Janvier 2025 au titre de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération en date du 24 novembre 2020 :

Date facture / signature marché	Objet de la décision	SOMME TTC	Prestataire	Commentaire
27/02/2025	Aménagement poste (siège) - service informatique	1 165.91 €	AZERGO	
13/03/2025	Achat 2 armoires - instances médicales	1 653.60 €	ALTER BURO	
06/05/2025	Achat véhicule Kangoo	28 769.23 €	UGAP	
20/05/2025	Abattants WC	1 076.00 €	GOUPIL	
13/06/2025	Achat de 5 licences pour les visios	4 740.00 €	KOESIO	
16/06/2025	Gaz (Contrat du 01/10/2025 au 30/09/2026)	10 000.00 €	Total Energies	Contrat du 01/10/2025 au 30/09/2026
26/06/2025	Recherche de fuite de toit sur terrasse - nettoyage des avaloirs	2 112.60 €	LA COMPAGNE DES TOITS	
27/06/2025	Panneau limitation hauteur	193.03 €	OUEST GRAVURE	
01/07/2025	Formation Gestes qui Sauvent	690.00 €	PROTECTION CIVILE	
02/07/2025	Réparation chauffage	6 020.93 €	ENGIE	
03/07/2025	Travaux électriques et relamping	29 743.13 €	AMG Electricité	
28/08/2025	Entretien des locaux (contrat du 01/11/2025 au 31/10/2026)	20 542.44 €	C'TOUT NETT	contrat du 01/11/2025 au 31/10/2026
26/09/2025	Carte grise véhicule Kangoo	4 624.76 €	RENDAL 49	
02/10/2025	Assurance véhicule	1 330.06 €	GROUPAMA	
07/10/2025	Dépistage et mesure du radon	636.00 €	BUREAU VERITAS	
13/10/2025	Electricité (contrat du 01/01/2026 au 31/12/2026)	12 000.00 €	Total Energies	contrat du 01/01/2026 au 31/12/2026
29/10/2025	Remise en état toiture	3 836.65 €	SMAC	
20/11 et 08/12/2025	Recherche amiante avant travaux	1050 €	DIAGAMTER	

	(relamping) + devis complémentaire	576 €		
05/12/2025	Aménagement poste (bureau) - instances médicales	702.73 €	AZERGO	
19/12/2025	Marché de fournitures de bureau : petits matériels	598.75 €	Alter buro	3 lots (papier, enveloppe, petits matériels) ; montant 2025 estimé lors de l'appel à devis, ne constituant pas un engagement de consommation
19/12/2025	Marché de fournitures de bureau : enveloppes	1 127.90 €	FIDUCIAL	
19/12/2025	Marché de fournitures de bureau : papier	marché classé sans suite - relancé début 2026		

Le Conseil d'administration :
DONNE ACTE à la Présidente, du bien-fondé de ces décisions.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 19 février 2026

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 19 février 2026

Séance du 19 février 2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 17
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de présents ou représentés : 20

Le 19 février 2026 à dix heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 12 février 2026.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
Mme	Geneviève	STALL
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER donnant pouvoir à Mme STALL
M.	Philippe	CARDOT
M.	Gérard	CHASSOULIER donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Pierre	COCHARD
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU donnant pouvoir à M. ANTOINE
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Florian	RAPIN
M.	Jean-François	RAIMBAULT
M.	Xavier	TESTARD

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour

**OBJET N° 7-20260219 : MODIFICATION DU TABLEAU DES
EFFECTIFS**

La Présidente propose au conseil d'administration d'ouvrir l'emploi de responsable du service paye au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Le Conseil d'administration, après délibération,
DECIDE de l'ouverture de l'emploi de responsable du service au cadre d'emplois des attachés territoriaux, et ce à compter du 1^{er} mars 2026.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 19 février 2026

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 19 février 2026

Séance du 19 février 2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 17
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de présents ou représentés : 20

Le 19 février 2026 à dix heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 12 février 2026.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
Mme	Geneviève	STALL
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER donnant pouvoir à Mme STALL
M.	Philippe	CARDOT
M.	Gérard	CHASSOULIER donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Pierre	COCHARD
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU donnant pouvoir à M. ANTOINE
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Florian	RAPIN
M.	Jean-François	RAIMBAULT
M.	Xavier	TESTARD

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour

**OBJET N°8-20260219 : PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL
UNIQUE 2024**

La Présidente donne lecture du Rapport Social Unique 2024, tel qu'il a été présenté aux membres du Comité Social Territorial lors de la séance du 02 décembre 2025 et est annexé à la présente.



FICHE REPÈRES DU RSU 2024

Comité social territorial du CDG 49 Collectivités et établissements de moins de 50 agents

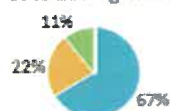
Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2024. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

TAUX DE RETOUR **73%**

> 135 collectivités, ayant au moins un agent, ont transmis leur RSU sur 184 recensées
> 2 097 agents recensés dans ces collectivités dont 1 395 fonctionnaires, 471 contractuels permanents et 231 contractuels non permanents

Effectifs

- 67% des agents sont fonctionnaires



■ Fonctionnaires
■ Contractuels permanents
■ Contractuels non permanents



	Minimum	Maximum	Effectif moyen	Nb de coll concernées
Fonctionnaires	1	38	11	133
Contractuels permanents	1	24	5	109
Contractuels non permanents	1	24	5	76

- Précisions emplois non permanents

⇒ 0,6 % des agents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé

- 10,83 % des contractuels permanents en CDI

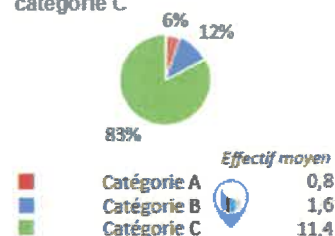
⇒ 8,2 % des agents sont saisonniers ou occasionnels

Caractéristiques des agents permanents

- 51% d'agents relevant de la filière technique

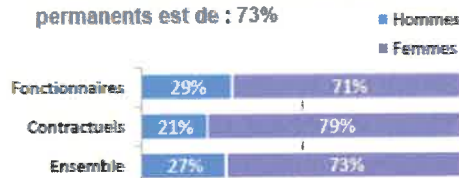
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nb moyen par coll concernée
Administrative	26,2%	17,4%	24,0%	3,5
Technique	50,5%	51,0%	50,6%	7,6
Culturelle	3,0%	4,7%	3,4%	2,7
Sportive	0,1%	0,0%	0,1%	0,5
Sociale	8,1%	9,3%	8,4%	2,4
Médico-sociale	1,8%	2,1%	1,9%	5,0
Médico-technique	0,1%	0,0%	0,1%	1,0
Police municipale	0,1%	0,0%	0,1%	1,0
Animation	10,0%	15,5%	11,4%	3,4
Incendie secours	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Total	100%	100%	100%	15

- 83% d'agents relevant de la catégorie C



■ Catégorie A : 0,8
■ Catégorie B : 1,6
■ Catégorie C : 11,4

- Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 73%

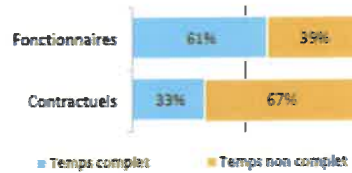


- Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 42% des agents

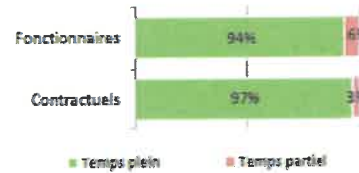
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	42%
Adjoints administratifs	16%
Adjoints territoriaux d'animation	10%
ASEM	5%
Rédacteurs	5%

Temps de travail des agents permanents

- 61% des fonctionnaires à temps complet contre 33% des contractuels



- 6% des fonctionnaires à temps partiel contre 3% des contractuels



- Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Sociale	62%	Culturelle	91%
Culturelle	57%	Animation	78%
Animation	56%	Sociale	70%

- Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

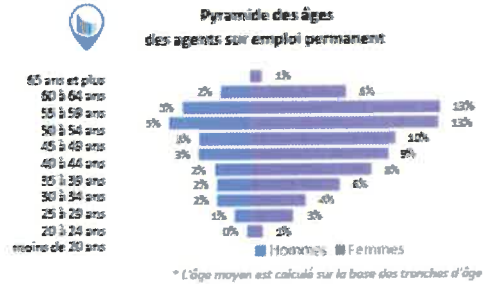
2,1% des hommes à temps partiel
8,1% des femmes à temps partiel

Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

Pyramide des âges

- En moyenne, les agents ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,92
Contractuels permanents	41,21
Ensemble des permanents	46,22
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	37,66



Équivalent temps plein rémunéré

- En moyenne, 13,3 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



> 8,9 fonctionnaires
> 2,6 contractuels permanents
> 1,8 contractuels non permanents



Positions particulières

4% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité
- Autres positions particulières



Mouvements

- En 2024, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 20,4%

Fonctionnaires	Contractuels permanents
6,2%	68,1%
Emplois moyens permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
13,4 agents	13,8 agents

cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024		
Fonctionnaires		-2,7%
Contractuels		27,6%
Ensemble		3,5%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat (pour agents contractuels mis en stage dans l'année)	55%
Démission	11%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	9%
Départ à la retraite	8%
Mise en disponibilité sur demande	6%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Régularisation	52%
Article 9 hors remplacement, retour ou réintégration	20%
Rachatement direct - Agent déjà présent au sein que contractuel permanent	7%
Recrutement direct - Nouveau entrant dans la collectivité	6%
Vols de mutation	5%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

- Concours et examens professionnels

En moyenne, 1,1% des agents permanents présents au 31/12 ont été titularisés dans l'année

- 4 ruptures conventionnelles actées en 2024
3,0% des collectivités ont initié au moins une procédure de rupture conventionnelle
73% sont à l'initiative de l'agent

- Avancements et promotions
Nombre moyen d'agents concernés sur 10

Non concernés	5 agents sur 10
Avancements d'échelon	4 agents sur 10
Avancements de grade	1 agent sur 10
Promotions	Moins de 1 agent sur 10

Sanctions disciplinaires

- 1% des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2024.

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	1	1
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Une sanction prononcée à l'encontre d'un agent contractuel

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Qualité de service (manquement aux obligations du service, négligence, discrimination hiérarchique, absence irrégulière, absence de poste)	33%
Incorrection, violence, insultes, harcèlement moral	33%
Inertie	33%

Budget et rémunérations

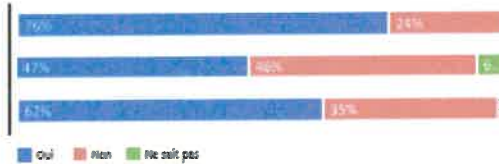
- Les charges de personnel représentent 35,23 % des dépenses de fonctionnement

Montant moyen	Budget de fonctionnement	1 457 861 €	Charges de personnel	513 619 €	→	Soit 35,23 % des dépenses de fonctionnement
---------------	--------------------------	-------------	----------------------	-----------	---	---

- Mise en place du RIFSEEP

- pour au moins un cadre d'emplois pour les fonctionnaires
- pour les contractuels permanents
- avec une part de CIA

99% des collectivités prévoient le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire



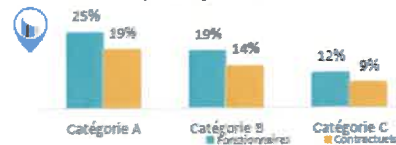
- Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



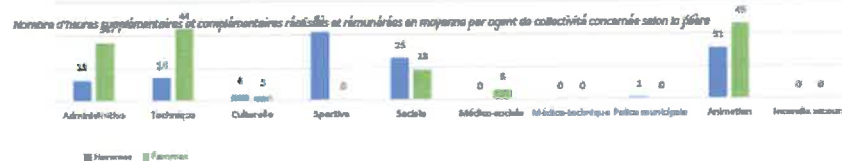
- La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 13,38 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	13,83%
Contractuels sur emplois permanents	11,48%
Ensemble	13,38%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- En moyenne, 495 heures supplémentaires/complémentaires pour les 79% de collectivités concernées



- 59% des collectivités adhèrent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Absences Agents présents au 31 décembre

- En moyenne, 11,6 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



- En moyenne, 5,5 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,17%	1,50%	2,75%	0,77%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,46%	1,71%	4,51%	0,77%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, potamité et autres)	5,76%	1,79%	4,76%	0,91%

Cf. p.7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

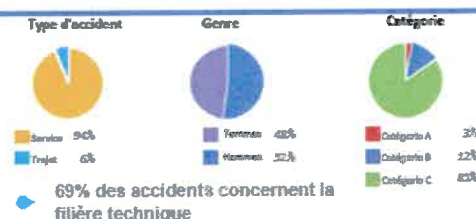
- > 36,05 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

- 26% des collectivités concernées par des accidents de travail

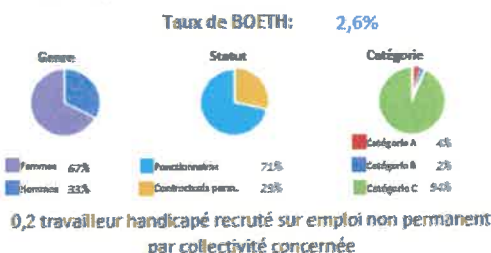
- > 3,5 accidents du travail pour 100 agents

- > En moyenne, 40 jours d'absence consécutifs par accident du travail



Handicap

- 21% des collectivités ont au moins un agent BOETH



Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi (collectivités concernées)

Dépenses entreprises à la passation de contrats de formation, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées	12 486 €
Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés	9 502 €

Prévention et risques professionnels

6 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Dépense moyenne en formation : 1 173 €

Nombre moyen de formations : 3

Existence d'un document unique (DUERP)



Existence d'un registre de santé et de sécurité



Existence d'un plan de prévention des RPS



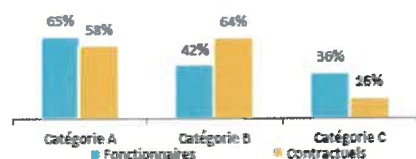
Part des agents permanents ayant bénéficié d'une visite médicale spontanée

2,3% des femmes
2,8% des hommes

Formation Agents présents au 31 décembre

- En 2024, 35% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour
34% des femmes et 37% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

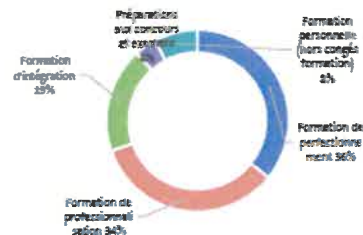


- Le budget médian consacré à la formation est de 3 516 €

Répartition des dépenses de formation

CNFT au titre de la cotisation obligatoire	65%
Autres organismes	22%
Coût de la formation des apprentis	10%
Frais de déplacement	3%
CNFT au-delà de la cotisation obligatoire	0%

Répartition selon le type de formation



- Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFT cotisation obligatoire	63%
Autres organismes	35%
Collectif	2%

Action sociale et protection sociale complémentaire

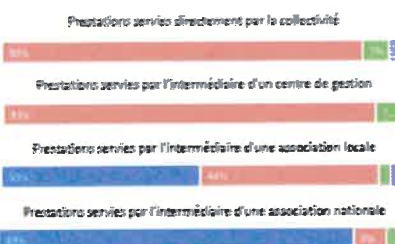
- 25% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

Dont 0% ont adhéré à une convention de participation santé souscrite par le centre de gestion

	Santé	Prévoyance
Montant moyen annuel par bénéficiaire	191 €	155 €

En cours Oui Non Ne sait pas

L'action sociale des collectivités



Relations sociales

- 11% des collectivités concernées par des grèves

2 jours de grève en moyenne par collectivité



Nombre moyen de réunions des instances

Instance	Nombre moyen de réunions
CST	0
CAP	0
CCP	0

- 1,6% des collectivités ont engagé des négociations collectives

2,4% ont conclu un ou plusieurs accords collectifs

Les principales négociations

Temps de travail, qualité de vie au travail
Action sociale

Conditions et organisation du travail

Les principaux accords

Déroulement des carrières et promotion
Temps de travail, qualité de vie au travail
Conditions et organisation du travail

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12
+ Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
+ Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12
+ Départs définitifs de contractuels
+ Départs temporaires non rémunérés
+ Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023
+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365}} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels du paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2024. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'Études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : décembre 2025

Version 1

Le Conseil d'administration :
DONNE ACTE de la présentation du RSU tel qu'annexé.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 19 février 2026

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 19 février 2026

Séance du 19 février 2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 17
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de présents ou représentés : 20

Le 19 février 2026 à dix heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 12 février 2026.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
Mme	Geneviève	STALL
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER donnant pouvoir à Mme STALL
M.	Philippe	CARDOT
M.	Gérard	CHASSOULIER donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Pierre	COCHARD
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU donnant pouvoir à M. ANTOINE
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Florian	RAPIN
M.	Jean-François	RAIMBAULT
M.	Xavier	TESTARD

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour

OBJET N°9-20260219 : RAPPORT D'ACTIVITE DU REFERENT LAICITE

La Présidente rappelle qu'en application des dispositions de l'article R124-22 du Code Général de la Fonction Publique relatif au référent laïcité dans la Fonction Publique, le référent laïcité établit un rapport annuel d'activité qui dresse un état des lieux de l'application du principe de laïcité et, le cas échéant, des manquements constatés par ce dernier dans les services auprès desquels il est placé et qui rend compte de l'ensemble des actions menées durant l'année écoulée, lequel rapport est présenté ci-dessous :

Rapport d'activité 2025 des référents laïcité placés auprès du CDG FPT 49

(Établi en janvier 2026)

Préambule

La loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République (dite « loi CRPR ») entend, notamment, renforcer la laïcité et la neutralité dans les services publics.

Cette loi (et désormais l'article L124-3 du Code Général de la Fonction Publique) prévoit qu'un référent laïcité et une journée de la laïcité, le 9 décembre de chaque année, sont mis en place dans les administrations de l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics relevant des trois versants de la fonction publique.

Le décret n° 2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la Fonction Publique jusqu'au 31 janvier 2025 puis le Code Général de la Fonction Publique (notamment ses articles R124-13 et suivants) à compter du 1^{er} février 2025, précisent les modalités de mise en place du référent laïcité dans les trois versants de la Fonction Publique, et notamment au sein des collectivités et établissements publics territoriaux, ainsi que les conditions d'exercice de ses missions.

L'article L121-2 du Code Général de la Fonction Publique prévoit le respect du principe de laïcité par l'agent public. La circulaire du 15 mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique précise le sens et la portée pour les agents publics du principe de laïcité et de son corollaire l'obligation de neutralité inscrits dans le statut de la fonction publique.

DESIGNATION DU REFERENT LAÏCITE

Par un arrêté du 01/03/2023, la Présidente du CDG 49, Madame Élisabeth MARQUET a désigné, afin d'assurer les missions de référent laïcité pour le CDG et les collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés :

- Monsieur LAUBIER David, fonctionnaire, Directeur Général Adjoint du Centre Départemental de Gestion de Maine et Loire.
- Monsieur CORDIER Guillaume, fonctionnaire, juriste au CDG 49.

Les référents ont été désignés pour une durée d'exercice de leur mission fixée à 5 ans (soit jusqu'au 28/02/2028) par la présidente du Centre de Gestion de Maine et Loire.

La désignation des référents laïcité et les modalités permettant de saisir ces derniers ont été portés à la connaissance des collectivités et de leurs agents par une publication sur le site internet du Centre de Gestion de Maine et Loire dans la partie actualités et sur une page dédiée de ce même site.

En parallèle, un Flash d'information a été envoyé à l'ensemble des collectivités pour les aviser de cette désignation et leur donnant le lien vers la page dédiée sur le site du CDG 49.

ROLE DU REFERENT LAÏCITE

En vertu de l'article 5 du décret n°2021-1802 susmentionné, le référent laïcité exerce les missions suivantes :

- ✓ Conseil en matière de mise en œuvre du principe de laïcité :

Le référent laïcité a pour mission d'apporter des conseils à l'autorité territoriale, aux chefs de service et aux agents publics pour le respect et la mise en œuvre du principe de laïcité, notamment par l'analyse et la réponse aux sollicitations de ces derniers portant sur des situations individuelles ou sur des questions d'ordre général.

- ✓ Sensibilisation des agents publics :

Le référent laïcité a également pour mission de sensibiliser les agents publics au principe de laïcité et de diffuser, au sein de l'administration concernée, de l'information au sujet de ce principe.

✓ Organisation de la journée de la laïcité :

Le référent laïcité est chargé de l'organisation, à son niveau et le cas échéant en coordination avec d'autres référents laïcité, de la journée de la laïcité le 9 décembre de chaque année.

En outre, à la demande de la Présidente du Centre de gestion, le référent peut être sollicité en cas de difficulté dans l'application du principe de laïcité entre un agent et des usagers du service public.

ORGANISATION DE LA MISSION

Les référents laïcité exercent leurs missions en toute indépendance. Ces fonctions s'exercent sous réserve de la responsabilité et des prérogatives du chef de service (L124-3 du Code général de la Fonction Publique).

Les présents référents laïcité bénéficient, depuis 2022, d'une formation pluri annuelle adaptée à leurs missions et à leurs profils au sein du réseau national des référents laïcité conduit par le CNFPT.

Le référent laïcité est tenu au secret et à la discrétion professionnels.

La coopération régionale entre les Centres de gestion des Pays-de-la-Loire a inscrit dans un schéma de coordination la mise en place d'un réseau des référents laïcité pour les Pays-de-la-Loire.

Les objectifs du réseau des référents laïcité sont de :

- Constituer un espace de partage et d'échanges autour des situations rencontrées en matière de laïcité.
- Coordonner les actions de sensibilisation des agents en mutualisant les ressources mises à disposition par le CNFPT.
- Organiser la journée de la laïcité de manière commune.

TYPOLOGIE DES SAISINES ET AVIS RENDUS

Les référents laïcité ont fait l'objet d'une unique saisine formelle en 2025.

- 1) La première saisine par une secrétaire générale de mairie concernait une demande qui lui était faite d'un bénévole d'une association gérant la bibliothèque municipale désireux de réaliser des lectures dans une paroisse autour d'une crèche de la nativité.

Il a été rappelé que la bibliothèque municipale, même si elle bénéficie du concours d'une association, constitue un service public culturel de la

Commune. À ce titre, elle est soumise à l'obligation de neutralité religieuse. Cela vaut également pour les agents publics et les bénévoles intervenant dans ce cadre, de même que les structures associatives lorsqu'elles agissent dans le cadre d'une mission de service public ou perçoivent des financements publics. L'interrogation de la secrétaire générale de mairie est en lien avec la signature d'un contrat d'engagement républicain, bien que ce point soit en dehors du champ du statut de la Fonction Publique Territoriale. La loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a posé l'obligation pour les associations et les fondations de souscrire un contrat d'engagement républicain pour pouvoir recevoir des subventions, obtenir une reconnaissance d'utilité publique. A ce titre, le respect des principes de la république, dont la laïcité est une obligation préalable au versement de la subvention à l'association. Sur le rappel de l'article L 1611-4 CGCT et des conditions de retrait des subventions (affectées ou non), on peut se reporter à l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Toulouse du 7 juin 2022 ; toute association bénéficiant d'une subvention publique se voit imposer un certain nombre d'obligations dont le non-respect peut donc entraîner des conséquences sur le versement de la subvention.

La collectivité ne saurait même indirectement subventionner la promotion d'un culte et participer à son financement. Il convient également de faire attention à la promotion de l'événement qui serait réalisé par l'association ou la bibliothèque municipale, ce qui entraînerait alors un manquement de la collectivité.

Certes, comme l'indiquait la secrétaire générale de mairie dans sa saisine, la jurisprudence distingue le cultuel du culturel. Toutefois, en l'espèce, la crèche de la nativité dans une église est un symbole religieux apparent qui ne saurait s'inscrire dans le cadre du service public. L'organisation d'une activité culturelle dans une église, lieu de culte, est délicate, puisque le lieu lui-même porte une signification religieuse, indépendamment du contenu de l'activité qui s'y déroulerai. Bien qu'il soit précisé par le bénévole que la lecture ne serait « *pas forcément une lecture liée à la religion* », il est bien établi que « *l'idée étant que les familles, ayant des jeunes enfants notamment, viennent voir la crèche à cette occasion* », ce qui constituerait bien une promotion d'un culte. Ainsi, même si le conte lu ne comporte aucune dimension religieuse explicite, l'organisation d'une lecture dans une église, à proximité d'une crèche de Noël, pendant l'Avent, revêt inévitablement une connotation spirituelle ou religieuse implicite. Dès lors, la participation du service public ou de ses représentants à un tel événement serait une entorse à la neutralité du service public et à la laïcité.

Les bénévoles pourraient souhaiter individuellement contribuer à la vie locale et soutenir des initiatives culturelles. En l'espèce, il est recommandé que leur éventuelle participation, si elle devait avoir lieu, soit clairement dissociée du cadre du service public, les dits bénévoles devant agir à titre personnel, sans mention de leur qualité de membre de l'association partenaire de la bibliothèque. Aucune communication ne doit évoquer ni la bibliothèque ni la commune.

ACTIONS DE SENSIBILISATION, DONT LA JOURNEE DE LA LAÏCITE

Dans le premier CDG-Info de l'année, une information a fait la publicité de la parution d'un dossier thématique proposé par le Conseil d'Etat et dédié à la jurisprudence la plus récente des décisions des juridictions administratives sur le sujet de la laïcité.

L'ensemble des agents du Centre de Gestion de Maine et Loire ont été inscrits à une formation du CNFPT en ligne (plateforme FORMADIST). Cette session, d'une durée de 3 heures, était à effectuer entre le 6 mars et le 9 mai 2025. A l'issue de ces 3 heures une attestation de formation a été délivré par le CNFPT.

Au programme :

Sensibilisation à la laïcité : éléments de définitions, repères historiques et juridiques, cas pratiques décryptés

Sensibilisation à la loi CRPR (Confortant le Respect des Principes de la République)

Permettre à tout agent territorial de définir et comprendre le principe de laïcité,

Savoir se positionner en interne et dans les relations avec les usagers

Respecter et faire respecter le principe de laïcité

Afin de sensibiliser leurs agents au principe de laïcité, les collectivités et établissements de Maine et Loire, affilié au Centre de Gestion, ont été invitées à faire de même pour leurs agents. Outre une information de l'existence de cette formation sur le site du Centre de Gestion, il avait été également rappelé par courriel en décembre 2024, dans un e-Flash, que le CNFPT propose ce cours en ligne (SPOC) autour de la sensibilisation à la laïcité sur une durée de 3 heures et que les collectivités intéressées par ce SPOC étaient invitées à contacter la délégation régionale du CNFPT pour demander la création d'une session de formation propre à leur collectivité. Un rappel a également été publié en mars 2025 sur le réseau des secrétaires généraux de mairie.

Une publication dans le CDG info 2025-04 a rappelé tant l'obligation de formation de l'ensemble des agents publics d'ici la fin de 2025, que l'existence des référents laïcité désignés par la Présidente du CDG 49 depuis 2023. Aussi, les missions de ces derniers ont été de nouveau présentées. Enfin les modalités pour contacter les référents laïcités ont également été remises en avant.

Un mailing rappelant les l'obligation de formation des agents publics d'ici la fin de 2025 a été adressé à l'ensemble des collectivités en juillet 2025. A cette occasion, il a également été rappelé la teneur des missions des référents laïcité et les garanties d'un exercice en toute indépendance, par un référent laïcité est tenu au secret et à la discrétion professionnels.

Le mardi 9 décembre 2025, un envoi de courriel à l'ensemble des collectivités et une information en page d'accueil du site du Centre de Gestion de Maine et Loire ont été réalisés afin de rappeler l'importance de ce principe fondamental au sein de la fonction publique territoriale et de les inviter à communiquer à l'occasion de la journée de la laïcité du 9 décembre de sensibilisation les agents à l'occasion de cette journée et des 120 ans de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État. Afin de les aider, des outils ont été proposés :

- Un quizz permettant d'aborder cette notion et de faire des rappels,
- La vidéo de public sénat

- La mise à disposition de ressources (guides, affiches, supports pédagogiques) rappelant les droits et obligations des agents publics en matière de laïcité, dont :
 - ✓ Un dépliant « Comprendre la laïcité dans la fonction publique »,
 - ✓ L’affiche « Charte de la laïcité dans les services publics »,
 - ✓ La charte « laïcité et collectivités locales »,
 - ✓ Un jeu « 7 familles laïcité » (conçu par M. Louis MATHEVET BIDINI)

Les collectivités étaient invitées à organiser des temps d’échanges ou de formation sur ce thème afin de renforcer la compréhension et l’adhésion des agents à ces valeurs.

Il a été également de nouveau été rappelé que dans ce cadre le CNFPT propose un cours en ligne (SPOC) autour de la sensibilisation à la laïcité d’une durée de 3 heures et que les collectivités intéressées par ce SPOC étaient invitées à contacter la délégation régionale du CNFPT de leur territoire pour demander la création d’une session de formation.

L’envoi se concluait sur la disponibilité des référents laïcité du Centre de Gestion (referentlaicite@cdg49.fr) pour échanger sur ce thème. Une publicité a été renouvelée concernant l’imprimé de saisine téléchargeable sur le site du CDG49.

Le Conseil d’administration

DONNE acte du présent rapport ;

Décision adoptée à l’unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 19 février 2026

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 19 février 2026

Séance du 19 février 2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 17
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de présents ou représentés : 20

Le 19 février 2026 à dix heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 12 février 2026.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
Mme	Geneviève	STALL
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER donnant pouvoir à Mme STALL
M.	Philippe	CARDOT
M.	Gérard	CHASSOULIER donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Pierre	COCHARD
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU donnant pouvoir à M. ANTOINE
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Florian	RAPIN
M.	Jean-François	RAIMBAULT
M.	Xavier	TESTARD

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour

**OBJET N°10-20260219 : DISPOSITIF DE SIGNALEMENT –
CONVENTION D'ADHESION**

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.135-6 et L.452-43 ;

VU le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

VU l'information du comité social territorial et de la formation spécialisée du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Maine et Loire en date du 02/12/2025 ;

Considérant que les collectivités et établissements publics ont l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Ce dispositif comprend trois étapes successives :

- Le recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins ;
- L'orientation des agents s'estimant victimes vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien ;
- L'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés.

Le dispositif de signalement peut être interne à la collectivité ou externalisé vers un prestataire spécialisé. Il peut être mutualisé par voie de convention entre plusieurs collectivités territoriales ou établissements publics. Les collectivités peuvent aussi le confier au Centre de Gestion.

Dans le cadre leur coopération régionale, les cinq centres de gestion des Pays de la Loire ont décidé de mutualiser la mise en œuvre du dispositif de signalement. Ils s'appuient pour ce faire sur un prestataire garantissant la facilité d'accès, un traitement et un accompagnement experts des signalements et de leurs auteurs et une totale indépendance entre les conseils dispensés aux employeurs par les centres de gestion et l'accompagnement prévu par le dispositif en direction des agents.

Dans le cadre d'un groupement de commande dont le Centre de gestion de Loire-Atlantique est le coordonnateur, les cinq centres de gestion des Pays de la Loire ont ainsi confié la mise en œuvre du dispositif de signalement à l'entreprise QUALISOCIAL pour une première période courant jusqu'au

9 juillet 2027, renouvelable pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 9 juillet 2029. En tant que coordonnateur de ce groupement, le Centre de gestion de Loire-Atlantique porte la responsabilité juridique et financière de ce marché.

L'adhésion au dispositif régional de signallement est ouverte à l'ensemble des collectivités affiliées et non affiliées adhérentes au socle commun des cinq départements de la région des Pays de la Loire pour la durée de ce marché.

Dans le cadre du lancement du dispositif régional de signallement et à l'initiative de la conférence des Présidences de la coopération régionale, il ne sera procédé dans un premier temps à aucune facturation des prestations proposées aux adhérents. Au regard de l'évaluation du dispositif, un tarif spécifique pourra être arrêté et révisé chaque année à compter de l'exercice 2027, par délibération des conseils d'administration des cinq centres de gestion. La définition et la révision de ce tarif donneront lieu à la signature d'avenants à la présente convention.

Le projet de convention d'adhésion proposé au Conseil d'administration définit les modalités de cette adhésion et les engagements de chaque partie, adhérent, centre de gestion départemental de Maine et Loire et Centre de Gestion de Loire-Atlantique, coordonnateur du groupement de commande et financeur du dispositif au titre du budget régional, qui lui est rattaché.

Il est en outre précisé que le Centre de gestion adhère au dispositif pour le compte de ses agents et bénéficiaires (agents ayant quitté ses services depuis moins de six mois, candidats à un recrutement dont la procédure a pris fin depuis trois mois maximum). Un arrêté de la Présidente sera pris à cet effet.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Maine et Loire

- **Approuve** la convention type d'adhésion au dispositif de signallement telle qu'annexée ;
- **Autorise** la Présidente à signer les conventions d'adhésion au dispositif de signallement avec le Centre de gestion de la Loire Atlantique et les collectivités et établissements publics intéressés.

Recours

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

CONVENTION

PORTANT ADHESION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES

ENTRE :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire
9 rue du Clon, 49000 ANGERS Représenté par sa Présidente, Madame Elisabeth MARQUET en vertu de la délibération n°2026-xxx du conseil d'administration du XXXX 2026
Et Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique Centre de gestion coordonnateur de la coopération régionale des Pays de la Loire
6 rue du Pen Duick II – CS66225 – 44262 NANTES CEDEX 2 Représenté par son Président, Monsieur Philip SQUELARD, en vertu de la délibération n°2025-050 du conseil d'administration du 18 décembre 2025
ET Nom de la collectivité ou de l'établissement public
Adresse Représenté(e) par son/sa Maire/Président(e), Monsieur/Madame Prénom NOM, en vertu de la délibération n°xxx du XX/XX/XXXX ci-après dénommé(e) « l'Adhérent »

- **VU** le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.135-6 et L.452-43 ;
- **VU** le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;
- **VU** l'arrêté n° 2025-xxx du xx/xx/xxxx du Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, centre de gestion coordonnateur

de la coopération régionale Pays de la Loire, portant mise en place du dispositif régional de signalement ;

- **VU** l'arrêté n° 2025-xxx du xx/xx/xxxx de la Présidente du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Maine et Loire, portant mise en place du dispositif de signalement pour les collectivités et établissements publics de son ressort ;
- **VU** l'arrêté n° xxx du xx/xx/xxxx du/de la Maire / Président(e) de xxx, confiant la mise en place du dispositif de signalement au centre de gestion de la fonction publique territoriale de Maine et Loire dans le cadre de la coopération régionale des centres de gestion ;
- **VU** l'information du comité social territorial et de la formation spécialisée du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Maine et Loire / de la collectivité XXX en date du xx/xx/xxxx ;

PRÉAMBULE

Les collectivités et établissements publics ont l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Ce dispositif comprend trois étapes successives :

- ✓ Le recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins ;
- ✓ L'orientation des agents s'estimant victimes vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien ;
- ✓ L'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés.

Le dispositif de signalement peut être interne à la collectivité ou externalisé vers un prestataire spécialisé. Il peut être mutualisé par voie de convention entre plusieurs collectivités territoriales ou établissements publics. Les collectivités peuvent aussi le confier au Centre de Gestion.

Dans le cadre leur coopération régionale, les cinq centres de gestion des Pays de la Loire ont décidé de mutualiser la mise en œuvre du dispositif de signalement. Ils s'appuient pour ce faire sur un prestataire garantissant la facilité d'accès, un

traitement et un accompagnement experts des signalements et de leurs auteurs et une totale indépendance entre les conseils dispensés aux employeurs par les centres de gestion et l'accompagnement prévu par le dispositif en direction des agents.

Dans le cadre d'un groupement de commande dont le Centre de gestion de Loire-Atlantique est le coordonnateur, les cinq centres de gestion des Pays de la Loire ont ainsi confié la mise en œuvre du dispositif de signalement à l'entreprise QUALISOCIAL pour une première période courant jusqu'au 9 juillet 2027, renouvelable pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 9 juillet 2029. En tant que coordonnateur de ce groupement, le Centre de gestion de Loire-Atlantique porte la responsabilité juridique et financière de ce marché.

L'adhésion au dispositif régional de signalement est ouverte à l'ensemble des collectivités affiliées et non affiliées des cinq départements de la région des Pays de la Loire pour la durée de ce marché.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'adhérent confie la gestion du dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes au Centre de gestion de Maine et Loire, dans le strict respect du marché sous responsabilité du centre de gestion de Loire-Atlantique.

La convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre et de gestion du dispositif et les engagements mutuels de l'adhérent, du centre de gestion de Maine et Loire et du centre de gestion de Loire-Atlantique, coordonnateur de la coopération régionale.

Cette adhésion permet à l'adhérent de répondre aux obligations fixées par le décret 2020-256 du 13 mars 2020 et de bénéficier des services suivants :

- Plateforme dématérialisée de recueil des signalements des agents ;
- Prestation de traitement et d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien ainsi que vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés ;

ARTICLE 2 : FAITS CONCERNES

Les faits susceptibles d'être signalés sont les suivants :

- Atteinte volontaire à l'intégrité physique
- Acte de violence
- Acte de discrimination
- Harcèlement moral
- Harcèlement sexuel
- Agissement sexiste
- Menace
- Tout autre acte d'intimidation

ARTICLE 3 : BENEFICIAIRES

Est susceptible de déposer un signalement toute personne employée par l'adhérent, quel que soit son statut, les agents ayant quitté ses services (retraite, démission) depuis moins de six (6) mois ainsi que les candidats à un recrutement dont la procédure a pris fin depuis trois (3) mois maximum.

L'auteur du signalement peut être la victime ou un témoin.

ARTICLE 4 : PERIMETRE ET CONTENU DU DISPOSITIF

4.1. Lancement du dispositif

Dans un premier temps, un compte adhérent est ouvert sur la plateforme numérique de recueil permettant le dépôt de signalements par ses agents.

L'Adhérent désigne une ou deux personnes contact qui seront le relais de QUALISOCIAL et du Centre de gestion pour tout ce qui touche aux signalements.

Le Centre de gestion met à disposition de l'Adhérent un kit de communication pour informer les agents du dispositif et de ses modalités d'accès et de fonctionnement.

4.2. Mise à disposition d'une plateforme dématérialisée et sécurisée de recueil des signalements

De manière à faciliter et à sécuriser le dépôt des signalements par les agents, la plateforme proposée par les Centres de gestion de la région des Pays de la Loire répond aux critères suivants :

- Garantie de l'anonymat et de la confidentialité ;
- Respect des obligations en termes de protection des données personnelles (certificat de conformité au RGPD) et d'accessibilité (conformité au référentiel général d'accessibilité pour les administrations) ;
- Adaptation à tous les types d'écrans depuis un navigateur Web (mobile, tablette, PC...) ;
- Confirmation de la réception et de la lecture des messages ;
- Disponibilité d'accès 24h/24h et 7j/7j ;
- Assistance technique aux utilisateurs (hot line).

En outre, les agents ont la possibilité de contacter un psychologue préalablement à la saisie de leur signalement sur la plateforme dédiée de manière à en faciliter la prise en compte et le traitement.

4.3. PRESTATION DE CONSEIL, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE TRAITEMENT DES SITUATIONS

La prestation de conseil, accompagnement et traitement des situations est assurée par QUALISOCIAL, qui dispose des compétences expertes pour la mener.

QUALISOCIAL prend contact avec chaque signalant après le dépôt de son signalement et évalue la situation. Si celle-ci ne répond pas au périmètre du dispositif objet de la présente convention, il en informe le signalant et le réoriente si nécessaire vers les structures d'accompagnement adaptées.

Une fois la qualification du signalement établie, QUALISOCIAL met en place le ou les entretiens téléphoniques et échanges nécessaires avec le demandeur

et le cas échéant l'invite à lui fournir des précisions ou indices de nature à étayer sa demande. Il est procédé à une première analyse juridique de la situation.

Un premier plan d'action peut à ce stade être défini avec le demandeur, incluant éventuellement un dispositif de soutien psychologique, un conseil juridique ou le recours à tout professionnel compétent pour répondre aux besoins identifiés. Cette 1ère phase peut suffire à traiter la situation si le demandeur réussit à résoudre la difficulté rencontrée. Le dossier est alors clôturé.

Si le demandeur souhaite lever la confidentialité de son signalement, QUALISOCIAL informe l'Adhérent du signalement et organise les échanges aux fins de définir un plan d'action sur les suites à donner. L'Adhérent porte dès lors la responsabilité de la mise en œuvre du plan d'action pour ce qui le concerne.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DE L'ADHERENT

Lors de son adhésion, l'Adhérent s'engage :

- À communiquer sur le dispositif auprès de l'ensemble de ses agents et bénéficiaires du dispositif. Un kit de communication lui est fourni à cette fin ;
- À fournir les documents demandés et nécessaires à l'exécution des prestations ;
- A désigner une ou deux personnes contact ;
- À assurer le traitement complet des faits signalés ;
- A communiquer au Centre de gestion les difficultés qu'il pourrait rencontrer et relatives à une mauvaise exécution de la prestation.

La présente convention n'a par ailleurs ni pour objet ni pour effet d'exonérer l'autorité territoriale de ses obligations législatives et réglementaires, notamment en cas de carence en matière de prévention et de protection dans le traitement des actes de violence dont peuvent être victimes les agents publics sur leur lieu de travail.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS ET RESPONSABILITE DES CENTRES DE GESTION

Le Centre de gestion de Maine et Loire est le référent de l'Adhérent pour l'ensemble des prestations objet de la convention.

Le Centre de gestion de Loire-Atlantique, en tant que coordinateur de la coopération régionale, pilote et exécute le marché conclu avec QUALISOCIAL. Les Centres de gestion, chacun pour ce qui le concerne, s'engagent à respecter :

- La confidentialité des données recueillies ;
- La neutralité vis-à-vis des victimes et auteurs présumés des actes ;
- L'impartialité et l'indépendance du dispositif.

La responsabilité du Centre de gestion de Maine et Loire et du Centre de gestion de Loire-Atlantique ne saurait être engagée en cas d'informations inexactes, incomplètes ou erronées.

La responsabilité du Centre de gestion de Maine et Loire et du Centre de gestion de Loire-Atlantique ne peut en aucune manière être recherchée et engagée pour les éventuelles conséquences des mesures retenues ou non, pour les décisions prises ou non par l'Adhérent à l'issue de la prestation. L'Adhérent porte l'entière responsabilité des obligations de l'employeur. Les Centres de gestion produiront chaque année un bilan du dispositif.

ARTICLE 7 : CONDITIONS FINANCIERES

Dans le cadre du lancement du dispositif régional de signalement et à l'initiative de la conférence des Présidences de la coopération régionale, les cinq centres de gestion des Pays de la Loire ont décidé de proposer les prestations objets de la présente convention à leurs collectivités et établissements publics affiliés ou adhérents au socle commun.

Il ne sera procédé à aucune facturation des prestations proposées.

Au regard de l'évaluation du recours au dispositif, un tarif spécifique pourra être arrêté et révisé chaque année à compter de l'exercice 2027, par délibération des conseils d'administration des cinq centres de gestion. La définition et la révision de ce tarif donneront lieu à la signature d'avenants à la présente convention.

ARTICLE 8 : PROTECTION DES DONNEES

La plateforme Qualisocial constitue l'outil principal de recueil et de traitement des alertes. Elle garantit la confidentialité et la protection des données à caractère personnel, conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016 et à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978.

L'émetteur peut échanger de manière anonyme et sécurisée avec le psychologue Qualisocial, avant ou après le dépôt de son signalement, en passant par le numéro gratuit de la ligne d'écoute ou le formulaire de rappel.

Types de données traitées

Les données à caractère personnel traitées dans le cadre de la collecte de données lors des entretiens et renseignement des données sur la plateforme web peuvent inclure, sans que cette liste soit exhaustive :

- Données d'identification : nom, prénom, numéro de téléphone ;
- Données relatives au signalement et aux suites à donner ;
- Données de connexion liées à la navigation sur la Plateforme ;
- Données sensibles qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou encore l'appartenance syndicale ainsi que des données concernant la santé, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une ou des personne(s) physique(s) ou encore des données relatives aux

condamnations pénales et aux infractions ou aux mesures de sûreté connexes.

Traitement des données

Les données à caractère personnel collectées et traitées dans le cadre du dispositif de signalement sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Les données transmises par l'émetteur du signalement sont intègres car non modifiables dans la plateforme dans les phases de recueil et de clôture de l'alerte. L'émetteur du signalement a la possibilité de communiquer avec le référent de l'alerte par le biais de la messagerie sécurisée et de demander à compléter/ modifier/ supprimer son signalement initial.

Sécurité des données

Le responsable de la plateforme Qualisocial (co-responsable de traitement) s'engage à :

- Garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données ;
- Mettre en œuvre les mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées ;
- Limiter l'accès aux données à caractère personnel aux seuls membres de son personnel pour lesquels cet accès est strictement nécessaire à l'exécution, la gestion ou le suivi de la convention ;
- S'assurer également que toutes les personnes autorisées à traiter ces données sont soumises à une obligation appropriée de confidentialité, qu'elle soit contractuelle ou légale ;
- Ne pas sous-traiter tout ou partie des opérations à un tiers sans autorisation écrite préalable du co-responsable de traitement ;
- Notifier toute violation de données à caractère personnel dans les meilleurs délais et coopérer activement à la gestion de l'incident.

Notification de violations de données à caractère personnel

En cas de violation de données à caractère personnel, le co-responsable de traitement s'engage à coopérer pleinement avec le Centre de Gestion coordonnateur de la coopération régionale des Pays de la Loire et à lui fournir l'assistance nécessaire pour lui permettre de se conformer aux obligations qui lui incombent au titre des articles 33 et 34 du Règlement (UE) 2016/679, selon le cas applicable.

Localisation et transfert des données

Les données à caractère personnel sont exclusivement hébergées et traitées au sein de l'Union européenne. Aucun transfert de données en dehors de l'UE ne pourra avoir lieu sans l'accord écrit préalable du Centre de Gestion coordonnateur de la coopération régionale des Pays de la Loire.

Conservation des données

Après la clôture du signalement, la plateforme permet d'anonymiser les données personnelles éventuellement présentes dans le signalement ainsi que dans les éléments recueillis lors de son traitement. Au regard des finalités justifiant la mise en place d'un dispositif d'alerte — et sauf dispositions légales ou réglementaires contraires — les règles suivantes s'appliquent :

- Les données considérées comme ne relevant pas du dispositif sont détruites dans un délai très court.
- Lorsque le signalement n'aboutit pas à une procédure disciplinaire ou judiciaire, les données sont anonymisées puis détruites à bref délai, et au plus tard dans les deux mois suivant la clôture des opérations de vérification.
- À l'issue de la mission, l'ensemble des données est supprimé de la plateforme.
- Le CDG coordonnateur dispose uniquement d'un tableau de bord anonymisé, ne contenant aucune donnée personnelle ni aucune information permettant d'identifier l'agent concerné.

Droits des personnes concernées

Les personnes peuvent exercer leurs droits en adressant leur demande à l'adresse électronique du DPO de l'organisation : rgpd@qualisocial.com. Lorsqu'une personne exerce son droit d'accès, elle ne peut en aucun cas obtenir des informations concernant des tiers. Par ailleurs, l'auteur d'un signalement peut, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ses données personnelles.

En revanche, la personne mise en cause par un signalement ne peut pas s'opposer de manière systématique au traitement de ses données. Conformément à l'article 21 du RGPD, ce traitement repose sur des motifs légitimes et impérieux liés à l'application du dispositif réglementaire, ou est nécessaire à la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice. Elle peut cependant s'y opposer si elle démontre que le traitement repose sur une erreur ou que ses données n'ont pas ou n'ont plus vocation à être traitées.

Pour toute information, le ou la délégué à la protection des données de QUALISOCIAL et/ou du Centre de gestion départemental de Maine et Loire peuvent être contactés par courriel à l'adresse suivante : donneespersonnelles@cdg49.fr.

Lorsqu'une procédure disciplinaire ou contentieuse est engagée à l'encontre d'une personne, les données sont conservées jusqu'au terme de la procédure et jusqu'à l'expiration des voies de recours. Elles peuvent être conservées au-delà, sous réserve d'avoir été préalablement anonymisées dans un délai bref.

ARTICLE 9 : DUREE DE LA CONVENTION ET MODALITES DE RESILIATION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} jour du mois suivant sa réception par le centre de gestion de Loire-Atlantique, signée des trois parties, sous réserve que l'ensemble des documents nécessaires à l'activation des accès de l'adhérent à la plateforme de recueil aient été transmis. Par

exception, toute réception de ces documents après le 25 du mois repoussera d'un mois la mise en service du dispositif.

La présente convention est conclue pour une durée équivalente à celle du marché avec QUALISOCIAL, soit jusqu'au 9 juillet 2027. Elle sera reconduite par tacite reconduction pour une durée supplémentaire de deux ans, soit jusqu'au 9 juillet 2029, sauf résiliation du marché avec QUALISOCIAL, dont l'adhérent sera informé sous réserve d'un préavis de trois mois.

Le refus d'un avenant portant création d'un tarif spécifique aux prestations objets de la convention portera résiliation de la convention à la date d'effet de ce tarif, sauf pour les prestations de conseil, accompagnement et traitement des situations préalablement engagées.

En cas de non-respect par l'une et/ou les autres parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une et/ou les autres parties à l'expiration d'un délai de huit jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

À tout moment, en cours de contrat, l'une ou l'autre des parties peut dénoncer la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception adressée aux deux autres parties, sous réserve d'un préavis minimum de 3 mois.

ARTICLE 10 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les parties déclarent élire domicile à leur siège respectif et s'en remettent au Tribunal Administratif de Nantes en cas de litige éventuel.

Fait en 3 exemplaires,

À Nantes, le ...
Pour le Centre de gestion de
Loire-Atlantique

Le Président,

À Angers, le ...
Pour le Centre de gestion
de Maine et Loire

La Présidente,

A
le
Pour l'Adhérent,

Philip SQUELARD

Elisabeth MARQUET

Nom, prénom et
qualité du signataire

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 19 février 2026

La Présidente
E. MARQUET
CENTRE DE
GESTION
MAINE ET LOIRE
TERRITORIALE



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 19 février 2026

Séance du 19 février 2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 17
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de présents ou représentés : 20

Le 19 février 2026 à dix heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 12 février 2026.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
Mme	Geneviève	STALL
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER donnant pouvoir à Mme STALL
M.	Philippe	CARDOT
M.	Gérard	CHASSOULIER donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Pierre	COCHARD
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU donnant pouvoir à M. ANTOINE
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Florian	RAPIN
M.	Jean-François	RAIMBAULT
M.	Xavier	TESTARD

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour

**OBJET N°11-20260219 : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE
PAYE**

Vu l'article L.452-40 du Code Général de la Fonction Publique relatif aux missions facultatives des Centres de Gestion

La Présidente indique qu'il convient de prendre en compte les évolutions liées aux traitements des salaires dans la convention proposée par le Centre de Gestion dans le cadre des missions assurées par le service paie.

Le conseil d'administration

- VALIDE la nouvelle rédaction de convention telle qu'annexée.

CONVENTION

OBJET :

*Personnel Communal -
Confection de la paye*

*Entre le Centre Départemental de Gestion de Maine et Loire,
Représenté par sa Présidente, Madame Elisabeth MARQUET,*

et

Ci-après désigné par le terme « la collectivité/l'établissement public »,
représenté(e) par

Dûment habilité(e) par délibération de son conseil _____, en date du
_____, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} - *Dans le cadre des dispositions prévues à l'article L.452-40 du Code général de la fonction publique relatives aux missions facultatives des Centres de Gestion, la collectivité/l'établissement public confie au service de paie du CDG49 le traitement informatique des paies (rémunérations et indemnités) pour :*

- *ses agents titulaires ou stagiaires (temps complet, temps non complet, détachés ...),*
- *ses agents contractuels de droit public,*
- *ses agents de droit privé (apprentis, contrats aidés, ...),*
- *ses vacataires,*
- *ses élus.*

A compter du _____

ARTICLE 2 - *Ce service comprendra les prestations suivantes :*

a) mensuellement :

- *calculs des traitements et rappels,*
- *établissement des bulletins de paye,*
- *établissement des états liquidatifs de la paye,*
- *transfert des fichiers des virements à la DGFIP*
- *calcul des charges sociales,*
- *transfert des fichiers DSN sur Net-Entreprise*
- *mise à disposition des états de charge mensuels et journaux de paie*

b) annuellement :

- *mise à disposition des états annuels : bulletins, Etats des charges (URSSAF, CNRACL, IRCANTEC..),*

- mise à dispositions des journaux de paie (fonds de compensation du supplément familial ..).

ARTICLE 3 - La facturation des prestations sera effectuée semestriellement (Avril et Novembre) et sera établie d'après le prix d'un bulletin de salaire arrêté, pour 2026, à 5,00 €. Chaque bulletin émis donnera lieu à facturation. Elle fera l'objet d'une revalorisation en fonction de l'évolution du coût de fonctionnement du service, et après délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

ARTICLE 4 - La présente convention est établie pour la durée du mandat électif de l'assemblée délibérante, plus deux mois.

Elle pourra être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, sous réserve d'un préavis d'une année commençant à courir à compter du jour de la notification écrite de la décision de rupture du contrat.

Fait à _____

Le _____

LE MAIRE, LE PRESIDENT,(1)

LA PRESIDENTE
DU CENTRE DE GESTION
DE MAINE ET LOIRE

E.MARQUET

(1) rayer la mention inutile.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 19 février 2026

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 19 février 2026

Séance du 19 février 2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 17
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de présents ou représentés : 20

Le 19 février 2026 à dix heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 12 février 2026.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
Mme	Geneviève	STALL
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER donnant pouvoir à Mme STALL
M.	Philippe	CARDOT
M.	Gérard	CHASSOULIER donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Pierre	COCHARD
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU donnant pouvoir à M. ANTOINE
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Florian	RAPIN
M.	Jean-François	RAIMBAULT
M.	Xavier	TESTARD

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour

**OBJET N° 12-20260219 : MUTUALISATION DES SUJETS DE
CATEGORIE C ENTRE LES CENTRES DE GESTION DU GRAND-
OUEST – ADOPTION DE LA CONVENTION CADRE**

Vu :

- le code général de la fonction publique,
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

La Présidente rapporte que les centres de gestion de la coopération Grand-Ouest sont de plus en plus souvent amenés à partager ou mutualiser les sujets de concours et d'examens professionnels de catégorie C. Ces partenariats donnaient lieu à des conventions qui se font au cas par cas.

Lors de la réunion de l'instance stratégique et d'orientation de la coopération concours du Grand-Ouest du 14 novembre 2025 qui s'est déroulée à La GACILLY, les quatorze Présidents ont donné leur accord afin de pérenniser la mutualisation de la conception des sujets de concours et examens professionnels de catégorie C en renouvelant la cellule pédagogique Grand-Ouest mise en place à titre expérimental, pour deux années, depuis le 1^{er} janvier 2024.

Cette mutualisation permet de partager les sujets en instituant un dispositif pérenne, d'effectuer des économies d'échelle et de renforcer la coopération concours Grand-Ouest par l'utilisation de sujets communs.

Après concertation, les Présidents ont décidé de reconduire pour une durée de trois ans, renouvelable une fois, le principe de gratuité/réciprocité dans la convention cadre de mutualisation, laquelle est présentée au conseil d'administration. Un état récapitulatif des coûts d'élaboration des sujets sera ainsi présenté chaque année aux membres de l'instance stratégique afin de s'assurer que ce principe correspond bien aux intérêts de chaque centre de gestion.

La Présidente invite les membres du Conseil d'administration à l'autoriser à signer la convention ci-dessous :



Convention cadre relative à la mutualisation des sujets des concours et examens professionnels de catégorie C entre les Centres de Gestion de la coopération Grand-Ouest

ENTRE

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados, représenté par son Président, Monsieur Hubert PICARD, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du,

ET

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes d'Armor, représenté par son Président, Monsieur Vincent LE MEAUX, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du,

ET

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure, représenté par son Président, Monsieur Pascal LEHONGRE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du,

ET

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère, représenté par son Président, Monsieur Yohann NEDELEC, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du,

ET

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine, représenté par sa Présidente, Madame Chantal PETARD-VOISIN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du,

ET

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale Loire Atlantique, représenté par son Président, Monsieur Philip SQUELARD, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du,

ET

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Maine et Loire, représenté par sa Présidente, Madame Elisabeth MARQUET, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du

.....,

ET

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche, représenté par son Président, Monsieur Jean-Dominique BOURDIN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du

.....,

ET

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne, représenté par son Président, Monsieur Olivier RICHEFOU, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du

ET

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, représenté par sa Présidente, Madame Gaëlle STRICOT, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du

ET

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Orne, représenté par son Président, Monsieur Francis AÏVAR, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du

ET

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe, représenté par son Président, Monsieur Didier REVEAU, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du

ET

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine Maritime, représenté par son Président, Monsieur Christophe BOUILLON, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du

.....,

ET

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, représenté par son Président, Monsieur Eric HERVOUET, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Les Centres de Gestion de la coopération concours Grand-Ouest ont décidé de mutualiser et harmoniser les sujets des épreuves écrites des concours et examens professionnels de catégorie C. La présente convention cadre a pour objet de préciser les conditions de fonctionnement de cette mutualisation avec la mise en place d'une cellule pédagogique dédiée.

Article 2 : Fonctionnement général

Les 14 Centres de Gestion se réunissent au minimum une fois par an au cours premier trimestre de l'année pour déterminer :

- La liste des opérations de concours et examens professionnels de catégorie C organisés au cours de l'année suivante dont ils souhaitent mutualiser les sujets
- Pour chaque concours ou examen concerné, la liste des centres fournisseurs et des centres utilisateurs, ainsi que d'un pilote parmi les Centres fournisseurs.
- Le calendrier de réalisation et de mise à disposition de ces sujets
- Les horaires des épreuves et le temps de présence à respecter avant une sortie anticipée.

Un compte-rendu de cette réunion précise chaque année la liste des sujets de concours et examens concernés ainsi que celle des centres fournisseurs et utilisateurs.

Article 3 : Pilotage de la cellule pédagogique

Les Centres de Gestion signataires s'accordent sur un pilotage tournant annuel de la cellule pédagogique Grand-Ouest.

Le Centre de Gestion pilote est en charge de l'organisation de la réunion de coordination annuelle et de la rédaction de son compte-rendu.

Il veille à ce que la répartition entre centres fournisseurs et centres utilisateurs se fasse dans le respect du principe de réciprocité et que chaque partenaire contribue à part égale à l'effort collectif.

Il rédige un bilan annuel de la mutualisation des sujets où il consigne les problèmes rencontrés et les points d'amélioration nécessaires.

Les centres fournisseurs désignés comme pilotes de la conception d'un sujet établissent et contrôlent le bon respect de son calendrier de préparation.

Article 4 : Principes de réalisation des sujets

Les Centres de Gestion signataires s'engagent à contribuer régulièrement à la fourniture de sujets, dans un esprit de réciprocité.

Les Centres de Gestion signataires adoptent des notes de cadrage communes pour la réalisation des sujets de concours et examens mutualisés. Les sujets doivent être conformes au cadre réglementaire et aux cadrages nationaux.

Ils adoptent des horaires d'épreuves identiques et fixent des règles communes concernant les sorties anticipées.

Pour l'élaboration de chaque sujet, deux centres fournisseurs minimum sont désignés au sein de la coopération Grand-Ouest.

Chaque épreuve fait l'objet de la conception d'un sujet principal et d'un sujet de secours.

Les centres fournisseurs s'engagent à mettre à disposition des centres utilisateurs des sujets avec barème de points et éléments de correction.

Chaque sujet doit être testé au cours du processus de conception.
Le choix du sujet principal et du sujet de secours est déterminé lors d'une réunion réunissant des représentants des centres fournisseurs et utilisateurs.
Chaque Centre de Gestion est représenté par un représentant du service concours, un membre du jury institutionnel ou une personnalité qualifiée désignée par le CDG.
Les personnes participant à l'élaboration et au choix des sujets signent une charte de confidentialité.

Les centres fournisseurs indiquent en tant que de besoin aux centres utilisateurs les fournitures spécifiques dont ces derniers devront se doter et le matériel dont les candidats devront se munir pour traiter le sujet.
Les centres fournisseurs assurent également auprès des centres utilisateurs une assistance à distance le jour des épreuves en cas de questions concernant le sujet.

Article 5 : Etapes et calendrier d'élaboration des sujets

L'élaboration de chaque sujet fait l'objet d'un calendrier et d'étapes précises :

Désignation des centres fournisseurs et utilisateurs : 10 à 12 mois avant la première épreuve
Désignation des concepteurs : - 8 mois
Première réunion technique : - 5 mois
Présentation du sujet initial. Validation de la thématique, des questions posées, du barème et des éléments de correction.
Modalités : Mise à disposition du sujet sur une plateforme sécurisée.
Organisation d'une réunion en visioconférence réunissant les centres fournisseurs et utilisateurs dans un délai maximum de cinq jours ouvrés après mise à disposition des propositions de sujets.
Deuxième réunion technique : - 3 mois
Les sujets sont présentés dans une forme finalisée. Ils doivent avoir été testés.
Les modifications à apporter sont censées être marginales.
Modalités : Mise à disposition du sujet sur une plateforme sécurisée.
Organisation d'une réunion en visioconférence des centres fournisseurs et utilisateurs dans un délai maximum de cinq jours ouvrés après mise à disposition des propositions de sujets.
Conférence pour le choix des sujets : - 2 mois
Les sujets sont sélectionnés dans leur version finalisée. Une fois le sujet adopté, aucune modification ne peut lui être apportée par les centres de Gestion utilisateurs.
Modalités : Mise à disposition du sujet sur une plateforme sécurisée 5 jours ouvrés au plus tard avant la tenue de la réunion en visioconférence. Les représentants de chacun des Centres de Gestion doivent y assister depuis le siège de leur établissement. Pas de possibilité d'assister à la réunion depuis son domicile personnel ou un tiers-lieu.
Mise à disposition sur une plateforme sécurisée : 1 mois avant le jour de l'épreuve

Article 6 : Conditions de sécurité

La communication du sujet aux centres utilisateurs n'est opérée qu'après désignation par leurs soins de correspondants habilités.

Le centre utilisateur s'engage à :

- Conserver le sujet dans un lieu sécurisé,
- Respecter la stricte confidentialité du sujet et ne pas le divulguer jusqu'au jour de l'épreuve par quelque moyen que ce soit,
- Garantir la confidentialité et la sécurité de la duplication du sujet, ainsi que la sécurité du transport sur le/les sites des épreuves.

En cas de divulgation accidentelle du sujet, le centre utilisateur prévient sans délai le centre fournisseur.

Article 7 : Conditions d'utilisation du sujet

Le centre utilisateur s'engage à organiser l'épreuve sur la base de l'organisation adoptée par la cellule pédagogique Grand-Ouest. Toute adaptation ou modification de cette organisation ne pourra se faire qu'avec l'accord du centre fournisseur.

Le centre utilisateur convient de n'autoriser aucune sortie anticipée des candidats avant l'heure fixée collégalement entre les Centres de Gestion organisateurs, afin de permettre, sans porter atteinte à la confidentialité du sujet, le report du démarrage des épreuves en cas d'incident dans un autre centre organisateur.

Article 8 : Conditions d'utilisation du sujet de secours

Le sujet de secours et ses éléments de correction sont conservés par le centre fournisseur.

Ils ne sont transmis au centre utilisateur que sur demande expresse adressée au centre fournisseur et sous réserve que les conditions d'utilisation (jours, horaires) auront été strictement définies avec le centre fournisseur et en accord avec les autres centres utilisateurs.

En cas de non utilisation du sujet de secours, celui-ci restera propriété du centre fournisseur.

Article 9 : Conditions financières

Les centres fournisseurs mettent les sujets à disposition des centres utilisateurs à titre gratuit, selon le principe de la gratuité/réciprocité. Un état récapitulatif des coûts d'élaboration des sujets sera présenté chaque année aux membres de l'instance stratégique de la coopération concours GO.

Article 10 : Avenant

Toute modification des dispositions de la présente convention cadre, définie d'un commun accord entre les parties, devra faire l'objet d'un avenant, lequel ne pourra pas en bouleverser l'économie générale sous peine d'entraîner la dénonciation de la présente convention.

Article 11 : Durée de la convention

La présente convention cadre est conclue pour une durée de trois ans et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 12 : Renouvellement de la convention

La présente convention cadre est renouvelable par reconduction tacite par période de 3 ans sous réserve que la durée totale n'excède pas 6 ans soit jusqu'au 31 décembre 2031.

Article 13 : Règlement des litiges

A défaut d'accord amiable, tout litige lié à la mise en œuvre de la présente convention sera porté devant le tribunal administratif de Rennes.

Le Président du Centre de Gestion des CÔTES D'ARMOR Vincent LE MEAUX	Le Président du Centre de Gestion du FINISTERE Yohann NEDELEC
La Présidente du Centre de Gestion d'ILLE ET VILAINE Chantal PETARD-VOISIN	La Présidente du Centre de Gestion du MORBIHAN Gaëlle STRICOT
Le Président du Centre de Gestion du CALVADOS Hubert PICARD	Le Président du Centre de Gestion de l'EURE Pascal LEHONGRE
Le Président du Centre de Gestion de la MANCHE Jean-Dominique BOURDIN	Le Président du Centre de Gestion de l'ORNE Francis AÏVAR

Le Président du Centre de Gestion de la SEINE-MARITIME Christophe BOUILLON	
Le Président du Centre de Gestion de LOIRE ATLANTIQUE Philip SQUELARD	La Présidente du Centre de Gestion de MAINE ET LOIRE Elisabeth MARQUET
Le Président du Centre de Gestion de la MAYENNE Olivier RICHEFOU	Le Président du Centre de Gestion de la SARTHE Didier REVEAU
Le Président du Centre de Gestion de la VENDEE Eric HERVOUET	

Après délibération le Conseil d'administration :

AUTORISE la Présidente à signer la susdite convention :

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 19 février 2026

La Présidente

E. MARQUET


DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 19 février 2026

Séance du 19 février 2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 17
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de présents ou représentés : 20

Le 19 février 2026 à dix heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 12 février 2026.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
Mme	Geneviève	STALL
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER donnant pouvoir à Mme STALL
M.	Philippe	CARDOT
M.	Gérard	CHASSOULIER donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Pierre	COCHARD
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU donnant pouvoir à M. ANTOINE
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Florian	RAPIN
M.	Jean-François	RAIMBAULT
M.	Xavier	TESTARD

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour

**OBJET N° 13-20260219 : CONVENTION AVEC LE CIG GRANDE
COURONNE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN ACCES
A LA PLATEFORME QLIK**

La Présidente rappelle que le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 confie au Centre de gestion le rôle de collecte des Rapports Sociaux Uniques auprès des collectivités locales, en précisant le périmètre, la portée, le contenu et les règles de mise à disposition et de confidentialité de la base de données sociales et du rapport social unique.

Depuis 2018, l'application web « Données sociales », portée par le CIG Grande Couronne, est utilisée par l'ensemble des centres de gestion de la fonction publique territoriale, dont le CDG 49.

Cette application se compose d'une partie applicative de saisie à destination des collectivités locales et d'une partie puits de données à destination des centres de gestion et de leurs observatoires régionaux ; la participation de l'ensemble des CDG permet de mutualiser les coûts de développement et de mise à jour des indicateurs figurant dans le Rapport Social Unique annuel.

La plateforme « Qlik », module additionnel de l'application « Données Sociale » permet de connecter les nombreuses bases de données, comprend la mise en place de tableau de bord dynamiques connectés au puits de données et un module d'impression de rapports sur demande ou automatisé.

Une convention de mise à disposition de la « plateforme Qlik » est proposée à la signature du CDG 49 pour période de 3 ans au coût de 460 € par an.

Considérant l'intérêt que représente cet outil, le Conseil d'administration

AUTORISE

La Présidente à signer la convention, telle qu'annexée, avec le CIG de la Grande couronne.



CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

**CONVENTION RELATIVE A LA MISE À DISPOSITION D'UN ACCÈS À LA
PLATEFORME QLIK**

Centre de Gestion du Maine et Loire

La présente convention est conclue :

Entre, d'une part,

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Île-de-France - 15, rue Boileau,
BP 855 - 78008 Versailles Cedex, représenté par son Président, Monsieur Daniel LEVEL, Maire de la
commune déléguée de Fourqueux,

ci-après désigné « CIG »

Et, d'autre part,

Centre de Gestion du Maine et Loire
représenté par sa/son Président (e),

ci-après désigné « l'utilisateur »

PREAMBULE

Les Centres de Gestion assurent, selon l'article 23 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, une mission générale d'information sur l'emploi public territorial de leur ressort géographique et au niveau régional, via la création d'observatoires régionaux de l'emploi (article 14), s'appuyant notamment sur la collecte des données sociales.

Les Centres de Gestion se sont dotés en 2018 d'une application full web « Données Sociales » qui facilite les campagnes du Bilan Social (saisie par les collectivités, collecte par les Centres de Gestion), leurs restitutions et les comparaisons, et développe la capacité de synthèse et de diffusion des CDG, tant au niveau départemental que régional et national, des informations relatives à l'emploi public.

La possibilité de connecter entre elles de nombreuses bases de données a permis de développer un module additionnel à l'application « Données Sociales », dit « plateforme Qlik » qui comprend la mise en place de tableaux de bord dynamiques connectés au puits de données et un module d'impression de rapports sur demande ou automatisés.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - objet

Par la présente convention, le CIG concède à l'utilisateur, qui l'accepte, le droit non exclusif et non cessible (sauf autorisation expresse du CIG) d'utiliser la plateforme QLIK selon les conditions et modalités définies ci-après, moyennant le paiement de la redevance décrite à l'article 6.

Article 2 – descriptif de la plateforme qlik

La plateforme Qlik dispose de 2 espaces fonctionnels :

- Une plateforme dynamique d'analyse de données qui permet de créer des tableaux de bord dynamiques connectés essentiellement au puits de données de l'application données sociales des centres de gestion, intégrant des graphiques, cartes et tableaux nécessaires. Une intégration de ces tableaux de bord sur des pages web est proposée par la solution. Ces tableaux de bord peuvent être rendus accessibles au grand public sans authentification.
- Un module d'impression de rapports sur demande qui permet la modélisation et l'impression de rapports aux formats PDF, Word, EXCEL issus des tableaux de bord réalisés à partir de la plateforme dynamique d'analyse de données. Ces impressions peuvent être réalisées à la demande de l'utilisateur ou bien être automatisées. Elles peuvent le cas échéant être déposées sur un espace web dédié.

Article 3 – mise à disposition de la plateforme qlik

L'ouverture des droits d'utilisation du centre de gestion est effective à la date d'effet de la présente convention. Le CIG transmet les codes d'accès au centre de gestion et assure le renouvellement annuel des mots de passe et leur communication auprès des centres de gestion.

Deux types d'accès sont proposés :

Un accès développeur : L'utilisateur peut créer et utiliser les tableaux de bord et utiliser une connexion pour charger des données préexistantes.

Un accès analyste : L'utilisateur peut consulter et utiliser les tableaux de bord créés et mis à disposition par le développeur.

Dans un cadre d'utilisation de données spécifiques à un centre de gestion, un protocole strict sera défini entre le centre de gestion et l'administrateur de la plateforme afin d'établir les modalités de transmission, de stockage et de mise à jour des données.

Article 4 - actualisation

Le CIG s'engage à assurer les mises à jour réglementaires de la plateforme Qlik en fonction de l'évolution de celle-ci, pour la durée de la présente convention.

Article 5 - maintenance

Le CIG assure l'assistance du CDG utilisateur via un numéro téléphonique et une adresse de messagerie électronique dédiés.

La plateforme Qlik bénéficie d'une garantie de bon fonctionnement de la part du CIG qui s'engage à rectifier dans les meilleurs délais toute erreur de conception qui entraverait son fonctionnement sous réserve que l'utilisateur en ait averti le CIG via la téléassistance et garanti l'intégrité du produit.

Article 6 – participation aux frais

La participation annuelle de l'utilisateur est déterminée, conformément à la délibération n° 2025-33 du Conseil d'administration du CIG en date du 14 octobre 2025 à : **460 euros TTC soit 1380 euros TTC pour la durée de la convention (3 ans).**

Elle prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

Elle comprend l'acquisition de 0 licence(s) développeur et 1 licence(s) analyste.
Pour toute nouvelle demande de licence « développeur », une participation complémentaire de 360 € TTC sera demandée pour la formation (2 jours en distanciel).

Article 7 – protection commerciale et intellectuelle de la plateforme Qlik et des données

L'utilisateur reste propriétaire et unique responsable des données collectées pour le compte des collectivités et établissements publics locaux de son ressort territorial.

Dans le cas où l'utilisateur est également en charge de l'observatoire régional de l'emploi, il apportera la preuve de l'accord de l'ensemble des CDG constituant l'observatoire régional quant au partage régional des données, par la signature d'une convention spécifique avec chacun des membres de l'observatoire.

Article 8 - cession

Aucun des droits de la présente convention ne peut faire l'objet d'une cession (totale ou partielle) sauf accord exprès du CIG.

Article 9 - responsabilités

Le CIG s'engage à apporter tous les soins nécessaires à l'exécution des prestations objet des présentes et dans le respect du marché public passé avec son fournisseur.

Eu égard à la nature des prestations, les parties conviennent expressément que le CIG est soumis à une obligation de moyens.

Le CDG assume l'entière responsabilité de l'utilisation de la plateforme. Le CIG ne saura être tenu responsable qu'en cas d'inexécution ou de faute grave.

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution, des manquements ou retards pris dans l'exécution de l'une de ses obligations si cette inexécution, manquement ou retard est imputable à l'autre partie ou à la survenance d'un cas de force majeure.

La force majeure suspend les obligations nées de la convention. Toutefois, si elle devait perdurer plus de trois mois, il y sera mis fin automatiquement.

Article 10 – Clauses « RGPD »

Les présentes clauses ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le sous-traitant s'engage à effectuer pour le compte du responsable de traitement les opérations de traitement de données à caractère personnel définies ci-après.

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du

Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « **le règlement européen sur la protection des données** »).

• Description du traitement faisant l'objet de la sous-traitance

Le sous-traitant est autorisé à traiter pour le compte du responsable de traitement les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le service de mise à disposition de la plateforme Qlik destinée à compiler les données en vue d'établir des synthèses statistiques à destination des collectivités locales dans le cadre des missions d'observatoire de l'emploi des centres de gestion selon l'article 23 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

La nature des opérations réalisées sur les données est l'hébergement et la compilation des données en vue d'établir la mission d'observatoire de l'emploi.

La ou les finalité(s) du traitement sont :

- Hébergement des données,
- Lancement du traitement d'anonymisation à des fins de compilation.

Les données à caractère personnel traitées sont celles liées à la réalisation d'enquêtes relevant de la compétence des centres de gestion, en application, notamment, des articles 14 ; 23 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Les catégories de personnes concernées sont les agents des collectivités territoriales.

• Obligations du sous-traitant vis-à-vis du responsable de traitement

Le sous-traitant s'engage à :

1. Traiter les données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/ont l'objet de la sous-traitance
2. Traiter les données conformément aux spécifications de l'application (transmises sur demande). Si le sous-traitant considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en informe immédiatement le responsable de traitement. En outre, si le sous-traitant est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il doit informer le responsable du traitement de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.
3. Garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent contrat.
4. Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu du présent contrat :
 - s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité
 - reçoivent l'information nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel
5. Prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut.

6. Sous-traitance

Le sous-traitant a retenu l'entité DDP Décision (ci-après, le « **sous-traitant ultérieur** ») dans le cadre d'une procédure de marché public pour mener les activités de traitement suivantes : Déploiement, maintenance, formation et assistance utilisateur.

En cas de recrutement d'autres sous-traitants ultérieurs, le sous-traitant doit tenir informé le responsable du traitement.

Il appartient au sous-traitant de s'assurer que le sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du règlement européen sur la protection des données. Si le sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, le sous-traitant demeure pleinement responsable devant le responsable de traitement de l'exécution par l'autre sous-traitant de ses obligations.

7. Droit d'information des personnes concernées

Il appartient au responsable de traitement de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données.

8. Exercice des droits des personnes

Dans la mesure du possible, le sous-traitant doit aider le responsable de traitement à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Lorsque les personnes concernées exercent auprès du sous-traitant des demandes d'exercice de leurs droits, le sous-traitant doit adresser ces demandes dès réception par courrier électronique à [.....] (indiquer un contact au sein du responsable de traitement).

9. Notification des violations de données à caractère personnel

Le sous-traitant notifie au responsable de traitement, toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de 24 heures après en avoir pris connaissance, par courrier électronique à [.....] (indiquer un contact au sein du responsable de traitement). Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente (CNIL).

10. Aide du sous-traitant dans le cadre du respect par le responsable de traitement de ses obligations
Le sous-traitant aide le responsable de traitement pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle.

11. Mesures de sécurité

Le CIG s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité suivantes :

- L'accès physique au traitement est protégé (bâtiment ou local sécurisé)
- Un procédé d'authentification des utilisateurs est mis en œuvre (mot de passe individuel)
- Une journalisation des connexions est effectuée
- Le canal de transport des données sont chiffrés
- Les données à caractère personnelles sont anonymisées

12. Sort des données

Au terme de la prestation de services relatifs au traitement de ces données, le sous-traitant s'engage à renvoyer toutes les données à caractère personnel au responsable de traitement. Le renvoi doit s'accompagner de la destruction de toutes les copies existantes dans les systèmes d'information du sous-traitant. Une fois détruites, le sous-traitant doit justifier par écrit de la destruction.

13. Délégué à la protection des données

Le sous-traitant a désigné un délégué à la protection des données, conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données : Matthieu BOISSONNOT. Il peut être contacté à l'adresse dpd@cigversailles.fr

14. Registre des catégories d'activités de traitement

Le sous-traitant déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du responsable de traitement comprenant :

- Le nom et les coordonnées du responsable de traitement pour le compte duquel il agit, d'autres sous-traitants ultérieurs éventuels que la société DDP Décision et, le cas échéant, du délégué à la protection des données ;
- Les catégories de traitements effectués pour le compte du responsable du traitement ;
- Le cas échéant, les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa du règlement européen sur la protection des données, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées ;

15. Documentation

Le sous-traitant met à la disposition du responsable de traitement la **documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations** et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le responsable du traitement ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

• Obligations du responsable de traitement vis-à-vis du sous-traitant

Le responsable de traitement s'engage à :

1. Fournir au sous-traitant les données visées à l'article 2 des présentes clauses
2. Documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par le sous-traitant
3. Veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le règlement européen sur la protection des données de la part du sous-traitant.

Article 11 - confidentialité

Chacune des parties s'engage à ne pas divulguer les documents ou renseignements communiqués par l'autre à l'occasion de l'exécution de la présente convention et s'engage à faire respecter ces dispositions à ses collaborateurs, collectivités affiliées ou non.

Article 12 - durée

La présente convention, après sa transmission par l'utilisateur au contrôle de légalité, est exécutoire à compter de la livraison de la plateforme par le prestataire au CIG. Elle demeure en vigueur pour une durée de 3 ans et pourra être renouvelée par reconduction expresse.

Article 13 - résiliation de la convention

La présente convention peut être résiliée par le CIG en cas d'inexécution par l'utilisateur d'une seule des obligations prévues par les articles 1 et 8 "objet" et "protection commerciale et intellectuelle de la plateforme Qlik ", et par les conditions financières visées à l'article 7.

Dans ce cas, le CIG doit, par lettre recommandée avec accusé de réception, préalablement mettre en demeure l'utilisateur de respecter ses obligations contractuelles.

En cas de résiliation, à son initiative ou à celle du CIG, de la présente convention pour quelque cause que ce soit, l'utilisateur doit :

- Immédiatement cesser d'utiliser la plateforme Qlik,
- Payer toutes les sommes dues au CIG.

Article 14 - partenariat

L'utilisateur s'engage à avertir le CIG de toute anomalie de fond de la plateforme Qlik afin que ce dernier procède à sa rectification dans les meilleurs délais.

Le CIG se réserve le droit de ne pas procéder à une modification qu'il considérerait ne pas servir l'intérêt d'une majorité de CDG utilisateurs ou qui serait contraire aux obligations réglementaires.

Article 15 - litiges

Tout litige né de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention fera l'objet d'une tentative de règlement amiable entre les Parties. A défaut d'accord à l'issue d'un délai de 30 jours calendaires à compter de la réception d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiée par l'une des deux parties et précisant la difficulté en cause, chacune des Parties peut saisir le Tribunal Administratif de Versailles.

Fait à ANGERS, le

Fait à Versailles, le 22 décembre 2025

Le co-contractant

Le Président du CIG



Cachet et signature
Précédés de la mention
« lu et approuvé »

Cachet et signature
Précédés de la mention
« lu et approuvé »

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 19 février 2026

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 19 février 2026

Séance du 19 février 2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 17
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de présents ou représentés : 20

Le 19 février 2026 à dix heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 12 février 2026.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
Mme	Geneviève	STALL
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER donnant pouvoir à Mme STALL
M.	Philippe	CARDOT
M.	Gérard	CHASSOULIER donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Pierre	COCHARD
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU donnant pouvoir à M. ANTOINE
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Florian	RAPIN
M.	Jean-François	RAIMBAULT
M.	Xavier	TESTARD

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour

**OBJET N° 14-20260219 : DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION AUTORISANT LA PRESIDENTE A ESTER EN
JUSTICE**

Madame la Présidente expose aux membres du Conseil d'Administration que le renouvellement des instances consultatives (Commissions Administratives Paritaires, Comité Social Territorial, ainsi que la Commission Consultative Paritaire) interviendra en décembre 2026.

Dans le cadre des opérations électorales et selon les dispositions de l'article 28 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion, les membres du Conseil d'Administration autorisent madame la Présidente à représenter le Conseil d'Administration pour tout litige relatif aux élections professionnelles et à faire appel à un avocat en cas de besoin.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 19 février 2026

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 19 février 2026

Séance du 19 février 2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 17
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de présents ou représentés : 20

Le 19 février 2026 à dix heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 12 février 2026.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
Mme	Geneviève	STALL
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER donnant pouvoir à Mme STALL
M.	Philippe	CARDOT
M.	Gérard	CHASSOULIER donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Pierre	COCHARD
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU donnant pouvoir à M. ANTOINE
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Florian	RAPIN
M.	Jean-François	RAIMBAULT
M.	Xavier	TESTARD

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour

**OBJET N° 15-20260219 : MAINTIEN DU PARITARISME,
DETERMINATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU
PERSONNEL ET RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DES
COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS AU COMITE SOCIAL
TERRITORIAL PLACE AUPRES DU CENTRE DE GESTION**

L'article R252-36 du CGFP prévoit qu'au moins six mois avant la date du scrutin, l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement auprès duquel est placé le comité social territorial détermine le nombre de représentants du personnel après consultation des organisations syndicales représentées au comité social territorial.

Lorsque l'effectif est supérieur ou égal à 2 000, le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé dans les limites suivantes : entre 7 et 15 représentants.

Cette délibération est immédiatement communiquée aux organisations syndicales.

Le Conseil d'Administration,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L254-4, R252-33, R252-34, R252-35, R252-36, R252-37, R252-38, R252-40,
- Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 10 février 2026,
- Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 2 624 agents 1 910 femmes et 714 hommes).

Après en avoir délibéré,

DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités et établissements employant moins de 50 agents affiliés au CDG, égal à celui des représentants du personnel (titulaires et suppléants) (*Code Général de la Fonction Publique article R252-33*),

FIXE à 8, pour chacun des deux collèges, le nombre de représentants titulaires (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants), (*Code Général de la Fonction Publique articles R252-34, R252-36 et R252-40*),

DECIDE que l'avis du comité social territorial est rendu lorsqu'ont été recueillis, d'une part, l'avis du collège des représentants des collectivités et établissements en relevant, et, d'autre part, l'avis du collège des représentants du personnel (*Code Général de la Fonction Publique articles L254-4 et R252-37*),

Cette délibération ainsi que la part respective de femmes et d'hommes composant l'effectif pris en compte seront immédiatement communiquées aux organisations syndicales (*Code Général de la Fonction Publique article R252-38*).

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 19 février 2026

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 19 février 2026

Séance du 19 février 2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 17
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de présents ou représentés : 20

Le 19 février 2026 à dix heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 12 février 2026.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
Mme	Geneviève	STALL
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER donnant pouvoir à Mme STALL
M.	Philippe	CARDOT
M.	Gérard	CHASSOULIER donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Pierre	COCHARD
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU donnant pouvoir à M. ANTOINE
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Florian	RAPIN
M.	Jean-François	RAIMBAULT
M.	Xavier	TESTARD

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour

OBJET N° 16-20260219 : MAINTIEN DU PARITARISME, DETERMINATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS A LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL PLACEE AUPRES DU CENTRE DE GESTION

L'article R252-36 du CGFP prévoit qu'au moins six mois avant la date du scrutin, l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement auprès duquel est placé le comité social territorial détermine le nombre de représentants du personnel après consultation des organisations syndicales représentées au comité social territorial.

Lorsque l'effectif est supérieur ou égal à 2 000, le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé dans les limites suivantes : entre 7 et 15 représentants.

Cette délibération est immédiatement communiquée aux organisations syndicales.

Le Conseil d'Administration,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L254-4, R252-33, R252-34, R252-35, R252-36, R252-37, R252-38, R252-40,
- Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 10 février 2026,
- Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 2 624 agents (1 910 femmes et 714 hommes).

Après en avoir délibéré,

DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité ou de l'établissement égal à celui des représentants du personnel (*Code Général de la Fonction Publique article R252-43*).

FIXE à 8, pour chacun des deux collèges, le nombre de représentants titulaires (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants), (*Code Général de la Fonction Publique articles R252-37, R252-41 et R252-42*),

DECIDE que l'avis de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est rendu lorsqu'ont été recueillis, d'une part, l'avis du collège des représentants des collectivités et établissements en relevant, et,

d'autre part, l'avis du collège des représentants du personnel (*Code Général de la Fonction Publique, article L254-4*)

Cette délibération ainsi que la part respective de femmes et d'hommes composant l'effectif pris en compte seront immédiatement communiquées aux organisations syndicales (*Code Général de la Fonction Publique article R252-38*).

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 19 février 2026

La Présidente

E. MARQUET



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Autre établissement public administratif local : CENTRE DE GESTION (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 28490002400019

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE ANGERS

M. 57

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL. (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	6
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	7
B3.2 - Liste des établissements publics créés	8
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	9
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	10
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	11
D - Bilan synthétique	12
E - Compte de résultat synthétique	13
F - Taux des contributions et produits afférents en N	15

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	16
Vue d'ensemble	
A1.1 - Dépenses d'investissement	17
A1.2 - Recettes d'investissement	18
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	19
A2.2 - Recettes de fonctionnement	20
Vue détaillée	
B1 - Dépenses d'investissement	21
B2 - Recettes d'investissement	23
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	25
D1 - Dépenses de fonctionnement	26
D2 - Recettes de fonctionnement	30

III - Etats financiers

A - Bilan	32
B - Compte de résultat	36
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	39
D - Balance des comptes	40

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	52
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	54
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	56

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	58
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	59
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	63
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	65
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	66
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	68
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	69
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	70
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	71
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	72
B3 - Etat des provisions	73
B4 - Etat des charges transférées	75
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers	76
B6 - Prêts	77
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	78
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	79
B7.3 - Etat des emprunts garantis	80
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	81
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	82
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	83
B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	84
B7.8 - Autres engagements donnés	85

B7.9 - Autres engagements reçus	86
B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	87
B9 - Etat du personnel	88
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	93
B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	94
B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	95
C - Etats annexés budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	96
C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses	97
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	98
C2.1 - Situation des AP	100
C2.2 - Situation des AE	101
IV - Annexes	
C - Etats annexés budgétaires	
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	102
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	109
IV - Etats annexés	
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	116
D2 - Gestion des fonds européens	117
D3 - Actions de formation des élus	118
D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	119
D5 - Identification des flux croisés	120
D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	121
D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	122
D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	124
D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	125
D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	126
D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	127
E - Etat des Contrôles du Compte Financier	128
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	129

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2)(3)	0,00
5	DGF / population	0,00
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	29,80 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	94,96 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	5,04 %
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	5,04 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	0,00 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	0,00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A 73 025,97	6 550 133,37	6 623 159,34	
	Recettes réalisées (1)	B 55 339,75	6 174 284,32	6 229 624,07	
	Restes à réaliser	C 0,00	0,00	0,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D 838 000,00	6 730 000,00	7 568 000,00	
	Dépenses réalisées (1)	E 68 582,28	5 914 655,92	5 983 238,20	
	Restes à réaliser	F 0,00	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats		G = B – E	259 628,40	246 385,87	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H 764 974,03	3 950 866,63	4 715 840,66	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	4 210 495,03	4 962 226,53	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	4 210 495,03	4 962 226,53	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES							I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés							B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N		
I - Budget principal							
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement	764 974,03	0,00	-13 242,53	0,00		751 731,50	
	3 950 866,63	0,00	259 628,40	0,00		4 210 495,03	
TOTAL I	4 715 840,66	0,00	246 385,87	0,00		4 962 226,53	
II - Budgets des services à caractère administratif							
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial							
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL I + II + III	4 715 840,66	0,00	246 385,87	0,00		4 962 226,53	

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES			I
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE			B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES				I
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS				B3.2

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT). Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

Accusé de réception en préfecture
049-264900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE		B3.3

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES****C2****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES			I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)			D

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ	0,00	FONDS PROPRES	0,00
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00	Apports et subventions d'investissement	505,35
Subventions d'investissement versées	0,00	Neutralisations et régularisations	0,00
Autres immobilisations incorporelles	4,50	Réserves	1 949,66
Immobilisations corporelles (nettes)	0,00	Report à nouveau	3 950,87
Terrains	138,02	Résultat de l'exercice	259,63
Constructions	1 508,73	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	0,00
Réseaux et installations de voirie	0,00	TOTAL FONDS PROPRES (I)	6 665,51
Réseaux divers	0,00	PASSIF	0,00
Installations techniques, agencements et matériel	0,00	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	0,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	DETTES FINANCIÈRES	0,00
Autres	52,04	Emprunts obligataires	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	0,00
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	0,00	Dettes financières et autres emprunts	0,00
Immobilisations financières (nettes)	0,00	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	1 703,28	DETTES NON FINANCIÈRES	0,00
ACTIF CIRCULANT	0,00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30,60
Stocks	0,00	Autres dettes non financières	92,32
Créances	135,47	Produits constatés d'avance	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	122,92
Trésorerie	4 951,05	TOTAL TRÉSORERIE (4)	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	5 086,52	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	122,92
Comptes de régularisation (III)	0,00	Comptes de régularisation (III)	1,37
Écarts de conversion actif (IV)	0,00	Écarts de conversion passif (IV)	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	6 789,80	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	6 789,80

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de mise en ligne : 03/03/2026

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES			I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)			E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)	0,00	0,00
Dotations de l'état	0,00	0,00
Participations	0,00	0,00
Compensations, autres attributions et autres participations	0,00	0,00
Dons et legs	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE	0,00	0,00
Ventes de biens ou prestations de services	6 124,57	7 067,40
Produits des cessions d'actifs	0,00	0,00
Autres produits de gestion	22,64	27,03
Production stockée et immobilisée	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS	0,00	0,00
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif	0,00	0,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	6 147,22	7 094,43
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
Achats et charges externes	4 067,99	5 360,27
Charges de personnel	1 668,83	1 735,26
Indemnités des élus (et membres du CESR)	60,79	60,36
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	1,52	1,19
Impôts et taxes	36,87	35,44
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	51,59	60,04
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00
Neutralisation des dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession	0,00	0,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	5 887,59	7 255,56

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception en préfecture : 2026-03-02

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES			I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)			E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	0,00	0,00
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	259,63	-162,13
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	0,00	0,00
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	0,00	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	259,63	-162,13

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

II – EXECUTION BUDGETAIRE		II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		A

- I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.
- La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
- II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».
- III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 0.00%
 - Investissement : 0.00%
- IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.
- V – Les provisions sont budgétaires (4).

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N° ... du ...

II -- EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II

A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000,00	4 740,00	9,48	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	788 000,00	63 842,28	8,10	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		838 000,00	68 582,28	8,18	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		838 000,00	68 582,28	8,18	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		838 000,00	68 582,28	8,18	0,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		838 000,00	68 582,28		0,00

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

(1) Dépenses engagées non mandalées.
(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) DI 040 = RE 042
(5) DI 041 = RI 041
(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE			II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE			A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 025,97	3 747,45	123,84	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 025,97	3 747,45	123,84	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	70 000,00	51 592,30	73,70	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		70 000,00	51 592,30	73,70	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		73 025,97	55 339,75	75,78	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		764 974,03			
Total des recettes de la section d'investissement		838 000,00	55 339,75		0,00

Accusé de réception en préfecture
049-264900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

(1) Recettes justifiées non titrées.
(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).
(4) DI 040 = RF 042
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) DI 041 = RI 041
(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II

A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	4 646 500,00	4 052 015,35	1 447,32	4 053 462,67	87,24	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 921 200,00	1 747 296,90	0,00	1 747 296,90	90,95	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	86 500,00	60 789,35	0,00	60 789,35	70,28	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		6 654 200,00	5 860 101,60	1 447,32	5 861 548,92	88,09	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	5 800,00	1 514,70	0,00	1 514,70	26,12	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		6 660 000,00	5 861 616,30	1 447,32	5 863 063,62	88,03	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	70 000,00	51 592,30	0,00	51 592,30	73,70	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		70 000,00	51 592,30	0,00	51 592,30	73,70	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		6 730 000,00	5 913 208,60	1 447,32	5 914 655,92	87,88	0,00
002 N-1	Déficit de fonctionnement reporté de	0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		6 730 000,00	5 913 208,60	1 447,32	5 914 655,92		0,00

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception en préfecture : 02/03/2026

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE			II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE			A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	17 733,37	27 066,46	0,00	27 066,46	152,63	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 525 900,00	6 124 573,02	0,00	6 124 573,02	93,85	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	6 400,00	13 022,34	0,00	13 022,34	203,47	0,00
Total des recettes de gestion des services		6 550 033,37	6 164 661,82	0,00	6 164 661,82	94,12	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	100,00	9 622,50	0,00	9 622,50	9 622,50	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		6 550 133,37	6 174 284,32	0,00	6 174 284,32	94,26	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		6 550 133,37	6 174 284,32	0,00	6 174 284,32	94,26	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		3 950 866,63					
Total des recettes de la section de fonctionnement		10 501 000,00	6 174 284,32	0,00	6 174 284,32		0,00

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

(1) Recettes justifiées non litrées.
(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(3) RF 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE			II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée			B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	4 740,00	0,00	4 740,00	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000,00	4 740,00	0,00	4 740,00	45 260,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	23 171,48	0,00	23 171,48	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	33 393,99	0,00	33 393,99	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	1 609,20	0,00	1 609,20	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	5 474,58	0,00	5 474,58	0,00
2188	Autres	0,00	193,03	0,00	193,03	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	788 000,00	63 842,28	0,00	63 842,28	724 157,72
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		838 000,00	68 582,28	0,00	68 582,28	769 417,72
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		838 000,00	68 582,28	0,00	68 582,28	769 417,72

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception en préfecture : 02/03/2026

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	
	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	
	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		838 000,00	68 582,28	0,00	68 582,28	769 417,72
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section d'investissement		838 000,00	68 582,28	0,00	68 582,28	769 417,72

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes d'investissement - Vue détaillée						B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00	3 747,45	0,00	3 747,45	0,00
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	3 025,97	3 747,45	0,00	3 747,45	-721,48
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 025,97	3 747,45	0,00	3 747,45	-721,48
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2805	Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires	0,00	6 045,58	0,00	6 045,58	0,00
281311	Bâtiments administratifs	0,00	19 727,48	0,00	19 727,48	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00	10 060,04	0,00	10 060,04	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00	1 363,46	0,00	1 363,46	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	9 212,84	0,00	9 212,84	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	5 182,90	0,00	5 182,90	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception en préfecture : 02/03/2026

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE					II
Recettes d'investissement - Vue détaillée					B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	70 000,00	51 592,30	0,00	51 592,30	18 407,70
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		70 000,00	51 592,30	0,00	51 592,30	18 407,70
Total des recettes d'investissement de l'exercice		73 025,97	55 339,75	0,00	55 339,75	17 686,22
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		764 974,03	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'investissement		838 000,00	55 339,75	0,00	55 339,75	782 660,25

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

II -- EXECUTION BUDGETAIRE		II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES		C1

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

II - EXECUTION BUDGETAIRE							II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée							D1
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)	
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	0,00	3 415,53	0,00	3 415,53	0,00	
60611	Eau et assainissement	0,00	965,40	0,00	965,40	0,00	
60612	Énergie - Électricité	0,00	18 987,25	710,91	18 276,34	0,00	
60622	Carburants	0,00	283,30	0,00	283,30	0,00	
60631	Fournitures d'entretien	0,00	1 695,93	0,00	1 695,93	0,00	
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	1 363,26	0,00	1 363,26	0,00	
6064	Fournitures administratives	0,00	6 406,20	0,00	6 406,20	0,00	
6132	Locations immobilières	0,00	35 155,64	0,00	35 155,64	0,00	
61351	Matériel roulant	0,00	4 256,70	0,00	4 256,70	0,00	
61358	Autres	0,00	1 287,36	0,00	1 287,36	0,00	
61521	Terrains	0,00	191,40	0,00	191,40	0,00	
615221	Bâtiments publics	0,00	29 070,29	693,42	28 376,87	0,00	
6156	Maintenance	0,00	73 989,75	4 571,08	69 418,67	0,00	
6161	Multirisques	0,00	7 518,42	0,00	7 518,42	0,00	
6168	Autres	0,00	3 155 161,69	0,00	3 155 161,69	0,00	
6182	Documentation générale et technique	0,00	15 216,84	0,00	15 216,84	0,00	
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	4 663,20	0,00	4 663,20	0,00	
6188	Autres frais divers	0,00	72,13	0,00	72,13	0,00	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	832,90	0,00	832,90	0,00	
62268	Autres honoraires, conseils...	0,00	2 833,00	0,00	2 833,00	0,00	
6231	Annonces et insertions	0,00	80,96	0,00	80,96	0,00	
6234	Réceptions	0,00	13 317,81	0,00	13 317,81	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	0,00	499,69	0,00	499,69	0,00	
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	17 206,90	151,00	17 055,90	0,00	
6261	Frais d'affranchissement	0,00	14 264,38	0,00	14 264,38	0,00	

Accusé de réception en préfecture
049-264900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE					II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée					D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6262	Frais de télécommunications	0,00	16 210,11	18,72	16 191,39	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	36 967,52	0,00	36 967,52	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	22 040,98	0,00	22 040,98	0,00
62878	A des tiers	0,00	475 539,86	0,00	475 539,86	0,00
6288	Autres	0,00	97 056,40	0,00	97 056,40	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	3 057,00	0,00	3 057,00	0,00
total chapitre 011	Charges à caractère général	4 646 500,00	4 059 607,80	6 145,13	4 053 462,67	593 037,33
6218	Autre personnel extérieur	0,00	17 583,15	0,00	17 583,15	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	19 323,06	0,00	19 323,06	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	4 830,68	0,00	4 830,68	0,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	0,00	9 661,70	0,00	9 661,70	0,00
64111	Rémunération principale	0,00	825 871,70	0,00	825 871,70	0,00
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00	3 712,41	0,00	3 712,41	0,00
64113	NBI	0,00	6 758,23	0,00	6 758,23	0,00
64118	Autres indemnités.	0,00	205 684,53	0,00	205 684,53	0,00
64131	Rémunérations	0,00	141 725,16	0,00	141 725,16	0,00
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00	2 677,48	0,00	2 677,48	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	4 868,38	0,00	4 868,38	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacance	0,00	3 580,85	0,00	3 580,85	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	172 825,45	0,00	172 825,45	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	305 691,05	0,00	305 691,05	0,00
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C	0,00	6 147,79	0,00	6 147,79	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	1 753,75	0,00	1 753,75	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	0,00	10 654,91	0,00	10 654,91	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réimpression : 02/03/2026

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE				II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée				D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	3 946,62	0,00	3 946,62	0,00
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 921 200,00	1 747 296,90	0,00	1 747 296,90	173 903,10
total chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	56 176,09	0,00	56 176,09	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	1 600,00	0,00	1 600,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	2 861,47	0,00	2 861,47	0,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0,00	150,26	0,00	150,26	0,00
65888	Autres	0,00	1,53	0,00	1,53	0,00
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	86 500,00	60 789,35	0,00	60 789,35	25 710,65
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		6 654 200,00	5 867 694,05	6 145,13	5 861 548,92	792 651,08
total chapitre 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	1 514,70	0,00	1 514,70	0,00
total chapitre 67	Charges spécifiques	5 800,00	1 514,70	0,00	1 514,70	4 285,30
total chapitre 68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		6 660 000,00	5 869 208,75	6 145,13	5 863 063,62	796 936,38
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	51 592,30	0,00	51 592,30	0,00
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 000,00	51 592,30	0,00	51 592,30	18 407,70
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	
	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	
	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		70 000,00	51 592,30	0,00	51 592,30	18 407,70
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		6 730 000,00	5 920 801,05	6 145,13	5 914 655,92	815 344,08
002 Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section de fonctionnement		6 730 000,00	5 920 801,05	6 145,13	5 914 655,92	815 344,08

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

II - EXECUTION BUDGETAIRE							II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée							D2
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	27 066,46	0,00	27 066,46	0,00	
total chapitre 013	Atténuations de charges	17 733,37	27 066,46	0,00	27 066,46	-9 333,09	
total chapitre 016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
706881	Cotisations obligatoires	0,00	1 917 770,54	0,00	1 917 770,54	0,00	
706882	Cotisations additionnelles	0,00	120 745,19	0,00	120 745,19	0,00	
706883	Cotisations des organismes non affiliés	0,00	133 384,36	0,00	133 384,36	0,00	
706888	Autres	0,00	242 044,09	0,00	242 044,09	0,00	
7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	0,00	11 264,00	0,00	11 264,00	0,00	
70848	aux autres organismes	0,00	179 851,71	0,00	179 851,71	0,00	
7085	Produits des adhésions au titre des assurances	0,00	3 095 506,17	3,00	3 095 503,17	0,00	
708773	coût lauréat	0,00	209 858,06	0,00	209 858,06	0,00	
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)	0,00	214 329,50	177,60	214 151,90	0,00	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 525 900,00	6 124 753,62	180,60	6 124 573,02	401 326,98	
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
total chapitre 731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
total chapitre 74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	8 188,05	0,00	8 188,05	0,00	
75888	Autres	0,00	4 834,29	0,00	4 834,29	0,00	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	6 400,00	13 022,34	0,00	13 022,34	-6 622,34	
Total des recettes de gestion des services		6 550 033,37	6 164 842,42	180,60	6 164 661,82	385 371,55	
total chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée						D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00	9 622,50	0,00	9 622,50	0,00
total chapitre 77	Produits spécifiques	100,00	9 622,50	0,00	9 622,50	-9 522,50
total chapitre 78	Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		6 550 133,37	6 174 464,92	180,60	6 174 284,32	375 849,05
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		6 550 133,37	6 174 464,92	180,60	6 174 284,32	375 849,05
002 Résultat de fonctionnement reporté		3 950 866,63	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section de fonctionnement		10 501 000,00	6 174 464,92	180,60	6 174 284,32	4 326 715,68

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

III – ÉTATS FINANCIERS	
Bilan (en euros)	
	III
	A

ACTIF	Note	Exercice N		Exercice N-1	
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles		209 402,68	204 906,26	4 496,42	5 802,00
Immobilisations incorporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains		138 015,17	0,00	138 015,17	138 015,17
Constructions		1 980 196,54	471 467,60	1 508 728,94	1 515 344,98
Réseaux et installations de voirie		0,00	0,00	0,00	0,00
Réseaux divers		0,00	0,00	0,00	0,00
Installations techniques, agencements et matériel		0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres		419 970,57	367 931,11	52 039,46	27 127,86
Immobilisations corporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		2 747 584,96	1 044 304,97	1 703 279,99	1 686 290,01
ACTIF CIRCULANT		0,00	0,00	0,00	0,00
STOCKS		0,00	0,00	0,00	0,00
CRÉANCES		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		1 119,89	0,00	1 119,89	10 443,17
Créances sur les redevables et comptes rattachés		82 710,64	0,00	82 710,64	1 213 508,12
Avances et acomptes versés par la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur budgets annexes		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur les autres débiteurs		51 638,59	0,00	51 638,59	9 516,47
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception en préfecture : 02/03/2026

III – ÉTATS FINANCIERS			III
Bilan (en euros)			A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1	
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		135 469,12	0,00	135 469,12	135 469,12	1 233 467,76
TRÉSORERIE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DISPONIBILITÉS		4 951 053,67	0,00	4 951 053,67	4 951 053,67	3 611 192,56
AUTRES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (III)		4 951 053,67	0,00	4 951 053,67	4 951 053,67	3 611 192,56
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		7 834 107,75	1 044 304,97	6 789 802,78	6 789 802,78	6 530 950,33

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

III – ÉTATS FINANCIERS		
Bilan (en euros)		
		III
		A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		0,00	0,00
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ		0,00	0,00
Dotations		0,00	0,00
Fonds globalisés		479 241,12	475 493,67
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
Rattachées à un actif amortissable		0,00	0,00
Rattachées à un actif non amortissable		26 112,09	26 112,09
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		0,00	0,00
RÉSERVES		1 949 658,28	1 949 658,28
REPORT A NOUVEAU		3 950 866,63	4 112 998,33
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		259 628,40	-162 131,70
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT		0,00	0,00
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		0,00	0,00
TOTAL FONDS PROPRES (1)		6 665 506,52	6 402 130,67
PASSIF		0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR CHARGES		0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		0,00	0,00
DETTES FINANCIÈRES		0,00	0,00
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		0,00	0,00
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		0,00	0,00
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		0,00	0,00
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		0,00	0,00
DETTES NON FINANCIÈRES		0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		30 601,75	89 680,21
Dettes fiscales et sociales		0,00	4 557,32
Avances et acomptes reçus		0,00	0,00
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026

III – ÉTATS FINANCIERS			III
Bilan (en euros)			A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité		0,00	0,00
Dettes sur budgets annexes		0,00	0,00
Autres dettes non financières		92 323,13	23 378,08
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		0,00	0,00
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		122 924,88	117 615,61
TRÉSORERIE		0,00	0,00
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE		0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (4)		0,00	0,00
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		122 924,88	117 615,61
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		1 371,38	11 204,05
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		6 789 802,78	6 530 950,33

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

III – ÉTATS FINANCIERS			III
Compte de résultat (en euros)			B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		0,00	0,00	0,00
Dotations de l'état		0,00	0,00	0,00
Participations		0,00	0,00	0,00
Compensations, autres attributions et autres participations		0,00	0,00	0,00
Dons et legs		0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		0,00	0,00	0,00
Ventes de biens ou prestations de services		6 124 573,02	7 067 399,16	-942 826,14
Produits des cessions d'actifs		0,00	0,00	0,00
Autres produits de gestion		22 644,84	27 032,94	-4 388,10
Production stockée et immobilisée		0,00	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS		0,00	0,00	0,00
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		6 147 217,86	7 094 432,10	-947 214,24
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
Achats et charges externes		4 067 988,82	5 360 273,35	-1 292 284,53
Charges de personnel		1 668 831,85	1 735 258,81	-66 426,96
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		1 167 812,28	1 249 302,86	-81 490,58
<i>Dont charges sociales</i>		501 019,57	485 955,95	15 063,62
Indemnités des élus (et membres du CESR)		60 787,82	60 359,95	427,87
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		1 516,23	1 189,70	326,53
Impôts et taxes		36 872,44	39 439,54	-2 567,10
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		51 592,30	60 042,45	-8 450,15
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-264900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026

III – ÉTATS FINANCIERS					III
Compte de résultat (en euros)					B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		5 887 589,46	7 256 563,80	-1 368 974,34
CHARGES D'INTERVENTION		0,00	0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre		0,00	0,00	0,00
<i>Dont ménages</i>		0,00	0,00	0,00
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		0,00	0,00	0,00
<i>Dont collectivités territoriales</i>		0,00	0,00	0,00
<i>Dont autres organismes publics</i>		0,00	0,00	0,00
<i>Dont établissements d'enseignement</i>		0,00	0,00	0,00
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité		0,00	0,00	0,00
Autres charges		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		0,00	0,00	0,00
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		259 628,40	-162 131,70	421 760,10
PRODUITS FINANCIERS		0,00	0,00	0,00
Produits des participations et des prêts		0,00	0,00	0,00
Produits des valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres produits financiers		0,00	0,00	0,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		0,00	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES		0,00	0,00	0,00
Charges d'intérêts		0,00	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres charges financières		0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		0,00	0,00	0,00
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		0,00	0,00	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		259 628,40	-162 131,70	421 760,10

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Réf : 2025-000000000-1

III – ÉTATS FINANCIERS		III
Compte de résultat (en euros)		B

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

III – ÉTATS FINANCIERS		III
Annexe		C

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

III – ÉTATS FINANCIERS				III
Balance des comptes				D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	F.C.T.V.A.	0,00	475 493,67	0,00	0,00	0,00	3 747,45	0,00	479 241,12	0,00	479 241,12
	Sous Total compte 1022	0,00	475 493,67	0,00	0,00	0,00	3 747,45	0,00	479 241,12	0,00	479 241,12
	Sous Total compte 102	0,00	475 493,67	0,00	0,00	0,00	3 747,45	0,00	479 241,12	0,00	479 241,12
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	1 949 658,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 949 658,28	0,00	1 949 658,28
	Sous Total compte 106	0,00	1 949 658,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 949 658,28	0,00	1 949 658,28
	Sous Total compte 10	0,00	2 425 151,95	0,00	0,00	0,00	3 747,45	0,00	2 428 899,40	0,00	2 428 899,40
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	4 112 998,33	162 131,70	0,00	0,00	0,00	162 131,70	4 112 998,33	0,00	3 950 866,63
	Sous Total compte 11	0,00	4 112 998,33	162 131,70	0,00	0,00	0,00	162 131,70	4 112 998,33	0,00	3 950 866,63
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)	162 131,70	0,00	0,00	162 131,70	0,00	0,00	162 131,70	162 131,70	0,00	0,00
	Sous Total compte 12	162 131,70	0,00	0,00	162 131,70	0,00	0,00	162 131,70	162 131,70	0,00	0,00
1321	État et établissements nationaux	0,00	525,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	525,64	0,00	525,64
	Sous Total compte 132	0,00	525,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	525,64	0,00	525,64
13411	DGE	0,00	25 586,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 586,45	0,00	25 586,45
	Sous Total compte 1341	0,00	25 586,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 586,45	0,00	25 586,45
	Sous Total compte 134	0,00	25 586,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 586,45	0,00	25 586,45
	Sous Total compte 13	0,00	26 112,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 112,09	0,00	26 112,09
	Total classe 1	162 131,70	6 564 262,37	162 131,70	162 131,70	0,00	3 747,45	324 263,40	6 730 141,52	0,00	6 405 878,12
2051	Concessions et droits similaires	204 662,68	0,00	0,00	0,00	4 740,00	0,00	209 402,68	0,00	209 402,68	0,00
	Sous Total compte 205	204 662,68	0,00	0,00	0,00	4 740,00	0,00	209 402,68	0,00	209 402,68	0,00
	Sous Total compte 20	204 662,68	0,00	0,00	0,00	4 740,00	0,00	209 402,68	0,00	209 402,68	0,00
2115	Terrains bâtis	138 015,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 015,17	0,00	138 015,17	0,00
	Sous Total compte 211	138 015,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 015,17	0,00	138 015,17	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-264900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception en préfecture : 12/03/2026

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21311	Bâtiments administratifs	1 776 007,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 776 007,68	0,00	1 776 007,68	0,00
	Sous Total compte 2131	1 776 007,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 776 007,68	0,00	1 776 007,68	0,00
21351	Bâtiments publics	181 017,38	0,00	0,00	0,00	23 171,48	0,00	204 188,86	0,00	204 188,86	0,00
	Sous Total compte 2135	181 017,38	0,00	0,00	0,00	23 171,48	0,00	204 188,86	0,00	204 188,86	0,00
	Sous Total compte 213	1 957 025,06	0,00	0,00	0,00	23 171,48	0,00	1 980 196,54	0,00	1 980 196,54	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	33 393,99	0,00	33 393,99	0,00	33 393,99	0,00
	Sous Total compte 2182	0,00	0,00	0,00	0,00	33 393,99	0,00	33 393,99	0,00	33 393,99	0,00
21838	Autre matériel informatique	300 275,42	0,00	0,00	0,00	1 609,20	0,00	301 884,62	0,00	301 884,62	0,00
	Sous Total compte 2183	300 275,42	0,00	0,00	0,00	1 609,20	0,00	301 884,62	0,00	301 884,62	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	79 024,35	0,00	0,00	0,00	5 474,58	0,00	84 498,93	0,00	84 498,93	0,00
	Sous Total compte 2184	79 024,35	0,00	0,00	0,00	5 474,58	0,00	84 498,93	0,00	84 498,93	0,00
2188	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	193,03	0,00	193,03	0,00	193,03	0,00
	Sous Total compte 218	379 299,77	0,00	0,00	0,00	40 670,80	0,00	419 970,57	0,00	419 970,57	0,00
	Sous Total compte 21	2 474 340,00	0,00	0,00	0,00	63 842,28	0,00	2 538 182,28	0,00	2 538 182,28	0,00
2805	Concessions, brevets, licences, droits e	0,00	198 860,68	0,00	0,00	0,00	6 045,58	0,00	204 906,26	0,00	204 906,26
	Sous Total compte 280	0,00	198 860,68	0,00	0,00	0,00	6 045,58	0,00	204 906,26	0,00	204 906,26
281311	Bâtiments administratifs	0,00	324 555,28	0,00	0,00	0,00	19 727,48	0,00	344 282,76	0,00	344 282,76
	Sous Total compte 28131	0,00	324 555,28	0,00	0,00	0,00	19 727,48	0,00	344 282,76	0,00	344 282,76
281351	Bâtiments publics	0,00	117 124,80	0,00	0,00	0,00	10 060,04	0,00	127 184,84	0,00	127 184,84
	Sous Total compte 28135	0,00	117 124,80	0,00	0,00	0,00	10 060,04	0,00	127 184,84	0,00	127 184,84
	Sous Total compte 2813	0,00	441 680,08	0,00	0,00	0,00	29 787,52	0,00	471 467,60	0,00	471 467,60
281828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 363,46	0,00	1 363,46	0,00	1 363,46

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception en préfecture : 02/03/2026

III – ÉTATS FINANCIERS				III
Balance des comptes				D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281838	Sous Total compte 28182	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 363,46	0,00	1 363,46	0,00	1 363,46
	Autre matériel informatique	0,00	290 259,58	0,00	0,00	0,00	9 212,84	0,00	299 472,42	0,00	299 472,42
	Sous Total compte 28183	0,00	290 259,58	0,00	0,00	0,00	9 212,84	0,00	299 472,42	0,00	299 472,42
	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	61 912,33	0,00	0,00	0,00	5 182,90	0,00	67 095,23	0,00	67 095,23
281848	Sous Total compte 28184	0,00	61 912,33	0,00	0,00	0,00	5 182,90	0,00	67 095,23	0,00	67 095,23
	Sous Total compte 2818	0,00	352 171,91	0,00	0,00	0,00	15 759,20	0,00	367 931,11	0,00	367 931,11
	Sous Total compte 281	0,00	793 851,99	0,00	0,00	0,00	45 546,72	0,00	839 398,71	0,00	839 398,71
	Sous Total compte 28	0,00	992 712,67	0,00	0,00	0,00	51 592,30	0,00	1 044 304,97	0,00	1 044 304,97
	Total classe 2	2 679 002,68	992 712,67	0,00	0,00	68 582,28	51 592,30	2 747 584,96	1 044 304,97	2 747 584,96	1 044 304,97
4011	Fournisseurs	0,00	77 831,30	3 829 222,79	0,00	0,00	0,00	3 829 222,79	3 858 281,50	0,00	29 058,71
	Sous Total compte 401	0,00	77 831,30	3 829 222,79	0,00	0,00	0,00	3 829 222,79	3 858 281,50	0,00	29 058,71
4041	Fournisseurs d'immobilisations	0,00	11 848,91	79 728,46	0,00	0,00	0,00	79 728,46	80 431,19	0,00	702,73
	Sous Total compte 404	0,00	11 848,91	79 728,46	0,00	0,00	0,00	79 728,46	80 431,19	0,00	702,73
408	Fournisseurs - Factures non parvenues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	840,31	0,00	840,31
	Sous Total compte 40	0,00	89 680,21	3 908 951,25	0,00	0,00	0,00	3 908 951,25	3 939 553,00	0,00	30 601,75
411	Redevelopables	1 155 198,17	0,00	3 751 425,36	0,00	0,00	0,00	4 906 623,53	4 828 357,00	78 266,53	0,00
414	Locataires-acquéreurs et locataires	0,00	0,00	8 188,05	0,00	0,00	0,00	8 188,05	8 188,05	0,00	0,00
4161	Créances douteuses	58 309,95	0,00	59 552,08	0,00	0,00	0,00	117 862,03	113 417,92	4 444,11	0,00
	Sous Total compte 416	58 309,95	0,00	59 552,08	0,00	0,00	0,00	117 862,03	113 417,92	4 444,11	0,00
	Sous Total compte 41	1 213 508,12	0,00	3 819 165,49	0,00	0,00	0,00	5 032 673,61	4 949 962,97	82 710,64	0,00
421	Personnel - Rémunérations dues	0,00	0,00	969 639,07	0,00	0,00	0,00	969 639,07	969 639,07	0,00	0,00
	Sous Total compte 42	0,00	0,00	969 639,07	0,00	0,00	0,00	969 639,07	969 639,07	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception en préfecture : 02/03/2026

III – ÉTATS FINANCIERS			III
Balance des comptes			D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
431	Sécurité sociale	0,00	0,00	345 437,76	345 437,76	0,00	0,00	345 437,76	345 437,76	0,00	0,00
437	Autres organismes sociaux	0,00	4 557,32	442 608,49	438 051,17	0,00	0,00	442 608,49	442 608,49	0,00	0,00
	Sous Total compte 43	0,00	4 557,32	788 046,25	783 488,93	0,00	0,00	788 046,25	788 046,25	0,00	0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r	0,00	0,00	53 584,63	53 584,63	0,00	0,00	53 584,63	53 584,63	0,00	0,00
	Sous Total compte 442	0,00	0,00	53 584,63	53 584,63	0,00	0,00	53 584,63	53 584,63	0,00	0,00
44311	Dépenses	0,00	1 716,00	1 716,00	0,00	0,00	0,00	1 716,00	1 716,00	0,00	0,00
44312	Recettes - Amiable	7 761,75	0,00	0,00	7 761,75	0,00	0,00	7 761,75	7 761,75	0,00	0,00
44316	Recettes - Contentieux	0,00	0,00	6 733,86	5 613,97	0,00	0,00	6 733,86	5 613,97	1 119,89	0,00
	Sous Total compte 4431	7 761,75	1 716,00	8 449,86	13 375,72	0,00	0,00	16 211,61	15 091,72	1 119,89	0,00
44322	Recettes - Amiable	0,00	0,00	7 359,09	7 359,09	0,00	0,00	7 359,09	7 359,09	0,00	0,00
	Sous Total compte 4432	0,00	0,00	7 359,09	7 359,09	0,00	0,00	7 359,09	7 359,09	0,00	0,00
44331	Dépenses	0,00	0,00	2 311,29	2 311,29	0,00	0,00	2 311,29	2 311,29	0,00	0,00
	Sous Total compte 4433	0,00	0,00	2 311,29	2 311,29	0,00	0,00	2 311,29	2 311,29	0,00	0,00
44341	Dépenses	0,00	3 061,29	110 308,28	175 140,49	0,00	0,00	110 308,28	178 201,78	0,00	67 893,50
44342	Recettes - Amiable	2 681,42	0,00	0,00	2 681,42	0,00	0,00	2 681,42	2 681,42	0,00	0,00
44346	Recettes - Contentieux	0,00	0,00	2 681,42	2 681,42	0,00	0,00	2 681,42	2 681,42	0,00	0,00
	Sous Total compte 4434	2 681,42	3 061,29	112 989,70	180 503,33	0,00	0,00	115 671,12	183 564,62	0,00	67 893,50
44351	Dépenses	0,00	8 226,93	34 437,94	27 379,13	0,00	0,00	34 437,94	35 606,06	0,00	1 168,12
	Sous Total compte 4435	0,00	8 226,93	34 437,94	27 379,13	0,00	0,00	34 437,94	35 606,06	0,00	1 168,12
44381	Dépenses	0,00	0,00	33 144,71	53 183,48	0,00	0,00	33 144,71	53 183,48	0,00	20 038,77
	Sous Total compte 4438	0,00	0,00	33 144,71	53 183,48	0,00	0,00	33 144,71	53 183,48	0,00	20 038,77
	Sous Total compte 443	10 443,17	13 004,22	198 692,59	284 112,04	0,00	0,00	209 135,76	297 116,26	0,00	87 980,50

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
447	Autres impôts, taxes et versements assim	0,00	0,00	3 057,00	3 057,00	0,00	0,00	3 057,00	3 057,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 44	10 443,17	13 004,22	255 334,22	340 753,67	0,00	0,00	265 777,39	353 757,89	0,00	87 980,50
466	Excédents de versement	0,00	8 304,63	20 565,60	12 280,99	0,00	0,00	20 565,60	20 585,62	0,00	20,02
46711	Autres comptes créditeurs	0,00	2 069,23	20 800,45	20 633,51	0,00	0,00	20 800,45	22 702,74	0,00	1 902,29
	Sous Total compte 4671	0,00	2 069,23	20 800,45	20 633,51	0,00	0,00	20 800,45	22 702,74	0,00	1 902,29
46721	Débiteurs divers - Amiable	6 079,49	0,00	222 975,38	208 290,30	0,00	0,00	229 054,87	208 290,30	20 764,57	0,00
46726	Débiteurs divers - Contentieux	3 436,98	0,00	43 374,38	15 937,34	0,00	0,00	46 811,36	15 937,34	30 874,02	0,00
	Sous Total compte 4672	9 516,47	0,00	266 349,76	224 227,64	0,00	0,00	275 866,23	224 227,64	51 638,59	0,00
	Sous Total compte 467	9 516,47	2 069,23	287 150,21	244 861,15	0,00	0,00	296 666,68	246 930,38	49 736,30	0,00
4686	Charges à payer	0,00	0,00	0,00	607,01	0,00	0,00	0,00	607,01	0,00	607,01
	Sous Total compte 468	0,00	0,00	0,00	607,01	0,00	0,00	0,00	607,01	0,00	607,01
	Sous Total compte 46	9 516,47	10 373,86	307 715,81	257 749,15	0,00	0,00	317 232,28	268 123,01	49 109,27	0,00
4712	Virements réimputés	0,00	0,00	1 761,60	2 455,02	0,00	0,00	1 761,60	2 455,02	0,00	693,42
47138	Autres	0,00	409,99	2 217 713,93	2 218 675,32	0,00	0,00	2 217 713,93	2 219 085,31	0,00	1 371,38
	Sous Total compte 4713	0,00	409,99	2 217 713,93	2 218 675,32	0,00	0,00	2 217 713,93	2 219 085,31	0,00	1 371,38
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales	0,00	10 794,06	12 308,76	1 514,70	0,00	0,00	12 308,76	12 308,76	0,00	0,00
	Sous Total compte 47141	0,00	10 794,06	12 308,76	1 514,70	0,00	0,00	12 308,76	12 308,76	0,00	0,00
	Sous Total compte 4714	0,00	10 794,06	12 308,76	1 514,70	0,00	0,00	12 308,76	12 308,76	0,00	0,00
4718	Autres recettes à régulariser	0,00	0,00	9 622,50	9 622,50	0,00	0,00	9 622,50	9 622,50	0,00	0,00
	Sous Total compte 471	0,00	11 204,05	2 241 406,79	2 232 267,54	0,00	0,00	2 241 406,79	2 243 471,59	0,00	2 064,80
47218	Autres dépenses	0,00	0,00	1 552,00	1 552,00	0,00	0,00	1 552,00	1 552,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4721	0,00	0,00	1 552,00	1 552,00	0,00	0,00	1 552,00	1 552,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date d'acceptation en préfecture : 02/03/2026

III – ÉTATS FINANCIERS				III
Balance des comptes				D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4728	Autres dépenses à régulariser	0,00	0,00	4 084,59	4 084,59	0,00	0,00	4 084,59	4 084,59	0,00	0,00
	Sous Total compte 472	0,00	0,00	5 636,59	5 636,59	0,00	0,00	5 636,59	5 636,59	0,00	0,00
	Sous Total compte 47	0,00	11 204,05	2 247 043,38	2 237 904,13	0,00	0,00	2 247 043,38	2 249 108,18	0,00	2 064,80
	Total classe 4	1 233 467,76	128 819,66	12 295 895,47	13 389 370,71	0,00	0,00	13 529 363,23	13 518 190,37	135 469,12	124 296,26
515	Compte au Trésor	3 611 192,56	0,00	7 284 308,91	5 944 447,80	0,00	0,00	10 895 501,47	5 944 447,80	4 951 053,67	0,00
	Sous Total compte 51	3 611 192,56	0,00	7 284 308,91	5 944 447,80	0,00	0,00	10 895 501,47	5 944 447,80	4 951 053,67	0,00
580	Opérations d'ordre budgétaires	0,00	0,00	51 592,30	51 592,30	0,00	0,00	51 592,30	51 592,30	0,00	0,00
	Sous Total compte 58	0,00	0,00	51 592,30	51 592,30	0,00	0,00	51 592,30	51 592,30	0,00	0,00
	Total classe 5	3 611 192,56	0,00	7 335 901,21	5 996 040,10	0,00	0,00	10 947 093,77	5 996 040,10	4 951 053,67	0,00
6042	Achats de prestations de services (autre	0,00	0,00	0,00	0,00	3 415,53	0,00	3 415,53	0,00	3 415,53	0,00
	Sous Total compte 604	0,00	0,00	0,00	0,00	3 415,53	0,00	3 415,53	0,00	3 415,53	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	965,40	0,00	965,40	0,00	965,40	0,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	18 987,25	710,91	18 987,25	710,91	18 276,34	0,00
	Sous Total compte 6061	0,00	0,00	0,00	0,00	19 952,65	710,91	19 952,65	710,91	19 241,74	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	283,30	0,00	283,30	0,00	283,30	0,00
	Sous Total compte 6062	0,00	0,00	0,00	0,00	283,30	0,00	283,30	0,00	283,30	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	1 695,93	0,00	1 695,93	0,00	1 695,93	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 363,26	0,00	1 363,26	0,00	1 363,26	0,00
	Sous Total compte 6063	0,00	0,00	0,00	0,00	3 059,19	0,00	3 059,19	0,00	3 059,19	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	6 406,20	0,00	6 406,20	0,00	6 406,20	0,00
	Sous Total compte 606	0,00	0,00	0,00	0,00	29 701,34	710,91	29 701,34	710,91	28 990,43	0,00
	Sous Total compte 60	0,00	0,00	0,00	0,00	33 116,87	710,91	33 116,87	710,91	32 405,96	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	35 155,64	0,00	35 155,64	0,00	35 155,64	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception en préfecture : 03/03/2026

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solides	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	4 256,70	0,00	4 256,70	0,00	4 256,70	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	1 287,36	0,00	1 287,36	0,00	1 287,36	0,00
	Sous Total compte 6135	0,00	0,00	0,00	0,00	5 544,06	0,00	5 544,06	0,00	5 544,06	0,00
	Sous Total compte 613	0,00	0,00	0,00	0,00	40 699,70	0,00	40 699,70	0,00	40 699,70	0,00
61521	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	191,40	0,00	191,40	0,00	191,40	0,00
615221	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	29 070,29	693,42	29 070,29	693,42	28 376,87	0,00
	Sous Total compte 61522	0,00	0,00	0,00	0,00	29 070,29	693,42	29 070,29	693,42	28 376,87	0,00
	Sous Total compte 6152	0,00	0,00	0,00	0,00	29 261,69	693,42	29 261,69	693,42	28 568,27	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	73 989,75	4 571,08	73 989,75	4 571,08	69 418,67	0,00
	Sous Total compte 615	0,00	0,00	0,00	0,00	103 251,44	5 264,50	103 251,44	5 264,50	97 986,94	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	7 518,42	0,00	7 518,42	0,00	7 518,42	0,00
6168	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	3 155 161,69	0,00	3 155 161,69	0,00	3 155 161,69	0,00
	Sous Total compte 616	0,00	0,00	0,00	0,00	3 162 680,11	0,00	3 162 680,11	0,00	3 162 680,11	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	15 216,84	0,00	15 216,84	0,00	15 216,84	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	4 663,20	0,00	4 663,20	0,00	4 663,20	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	72,13	0,00	72,13	0,00	72,13	0,00
	Sous Total compte 618	0,00	0,00	0,00	0,00	19 952,17	0,00	19 952,17	0,00	19 952,17	0,00
	Sous Total compte 61	0,00	0,00	0,00	0,00	3 326 583,42	5 264,50	3 326 583,42	5 264,50	3 321 318,92	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	17 583,15	0,00	17 583,15	0,00	17 583,15	0,00
	Sous Total compte 621	0,00	0,00	0,00	0,00	17 583,15	0,00	17 583,15	0,00	17 583,15	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00	832,90	0,00	832,90	0,00	832,90	0,00
62268	Autres honoraires, conseils...	0,00	0,00	0,00	0,00	2 833,00	0,00	2 833,00	0,00	2 833,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-264900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception en préfecture : 02/03/2026

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6226	0,00	0,00	0,00	0,00	3 665,90	0,00	3 665,90	0,00	3 665,90	0,00
	Sous Total compte 622	0,00	0,00	0,00	0,00	3 665,90	0,00	3 665,90	0,00	3 665,90	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	80,96	0,00	80,96	0,00	80,96	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	13 317,81	0,00	13 317,81	0,00	13 317,81	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	499,69	0,00	499,69	0,00	499,69	0,00
	Sous Total compte 623	0,00	0,00	0,00	0,00	13 898,46	0,00	13 898,46	0,00	13 898,46	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	17 206,90	151,00	17 206,90	151,00	17 055,90	0,00
	Sous Total compte 625	0,00	0,00	0,00	0,00	17 206,90	151,00	17 206,90	151,00	17 055,90	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	14 264,38	0,00	14 264,38	0,00	14 264,38	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	16 210,11	18,72	16 210,11	18,72	16 191,39	0,00
	Sous Total compte 626	0,00	0,00	0,00	0,00	30 474,49	18,72	30 474,49	18,72	30 455,77	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	0,00	0,00	0,00	36 967,52	0,00	36 967,52	0,00	36 967,52	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	22 040,98	0,00	22 040,98	0,00	22 040,98	0,00
62878	A des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	475 539,86	0,00	475 539,86	0,00	475 539,86	0,00
	Sous Total compte 6287	0,00	0,00	0,00	0,00	475 539,86	0,00	475 539,86	0,00	475 539,86	0,00
6288	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	97 056,40	0,00	97 056,40	0,00	97 056,40	0,00
	Sous Total compte 628	0,00	0,00	0,00	0,00	631 604,76	0,00	631 604,76	0,00	631 604,76	0,00
	Sous Total compte 62	0,00	0,00	0,00	0,00	714 433,66	169,72	714 433,66	169,72	714 263,94	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	19 323,06	0,00	19 323,06	0,00	19 323,06	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	4 830,68	0,00	4 830,68	0,00	4 830,68	0,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges	0,00	0,00	0,00	0,00	9 661,70	0,00	9 661,70	0,00	9 661,70	0,00
	Sous Total compte 633	0,00	0,00	0,00	0,00	33 815,44	0,00	33 815,44	0,00	33 815,44	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception en préfecture : 02/03/2026

III – ÉTATS FINANCIERS			III
Balance des comptes			D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solides	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	3 057,00	0,00	3 057,00	0,00	3 057,00	0,00
	Sous Total compte 6351	0,00	0,00	0,00	0,00	3 057,00	0,00	3 057,00	0,00	3 057,00	0,00
	Sous Total compte 635	0,00	0,00	0,00	0,00	3 057,00	0,00	3 057,00	0,00	3 057,00	0,00
	Sous Total compte 63	0,00	0,00	0,00	0,00	36 872,44	0,00	36 872,44	0,00	36 872,44	0,00
64111	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	825 871,70	0,00	825 871,70	0,00	825 871,70	0,00
64112	Supplément familial de traitement et ind	0,00	0,00	0,00	0,00	3 712,41	0,00	3 712,41	0,00	3 712,41	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	6 758,23	0,00	6 758,23	0,00	6 758,23	0,00
64118	Autres indemnités.	0,00	0,00	0,00	0,00	205 684,53	0,00	205 684,53	0,00	205 684,53	0,00
	Sous Total compte 6411	0,00	0,00	0,00	0,00	1 042 026,87	0,00	1 042 026,87	0,00	1 042 026,87	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	141 725,16	0,00	141 725,16	0,00	141 725,16	0,00
64132	Supplément familial de traitement et ind	0,00	0,00	0,00	0,00	2 677,48	0,00	2 677,48	0,00	2 677,48	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	4 868,38	0,00	4 868,38	0,00	4 868,38	0,00
	Sous Total compte 6413	0,00	0,00	0,00	0,00	149 271,02	0,00	149 271,02	0,00	149 271,02	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00	0,00	0,00	3 580,85	0,00	3 580,85	0,00	3 580,85	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 066,46	0,00	27 066,46	0,00	27 066,46
	Sous Total compte 641	0,00	0,00	0,00	0,00	1 194 878,74	27 066,46	1 194 878,74	27 066,46	1 167 812,28	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	172 825,45	0,00	172 825,45	0,00	172 825,45	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	305 691,05	0,00	305 691,05	0,00	305 691,05	0,00
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C	0,00	0,00	0,00	0,00	6 147,79	0,00	6 147,79	0,00	6 147,79	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	1 753,75	0,00	1 753,75	0,00	1 753,75	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	10 654,91	0,00	10 654,91	0,00	10 654,91	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-264900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception en préfecture : 02/03/2026

III – ÉTATS FINANCIERS				III
Balance des comptes				D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6475	Sous Total compte 645	0,00	0,00	0,00	0,00	497 072,95	0,00	497 072,95	0,00	497 072,95	0,00
	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	3 946,62	0,00	3 946,62	0,00	3 946,62	0,00
	Sous Total compte 647	0,00	0,00	0,00	0,00	3 946,62	0,00	3 946,62	0,00	3 946,62	0,00
	Sous Total compte 64	0,00	0,00	0,00	0,00	1 695 898,31	27 066,46	1 695 898,31	27 066,46	1 668 831,85	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	56 176,09	0,00	56 176,09	0,00	56 176,09	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00	0,00	1 600,00	0,00	1 600,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	2 861,47	0,00	2 861,47	0,00	2 861,47	0,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p	0,00	0,00	0,00	0,00	150,26	0,00	150,26	0,00	150,26	0,00
65888	Sous Total compte 6531	0,00	0,00	0,00	0,00	60 787,82	0,00	60 787,82	0,00	60 787,82	0,00
	Sous Total compte 653	0,00	0,00	0,00	0,00	60 787,82	0,00	60 787,82	0,00	60 787,82	0,00
	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	1,53	0,00	1,53	0,00	1,53	0,00
	Sous Total compte 6588	0,00	0,00	0,00	0,00	1,53	0,00	1,53	0,00	1,53	0,00
673	Sous Total compte 658	0,00	0,00	0,00	0,00	1,53	0,00	1,53	0,00	1,53	0,00
	Sous Total compte 65	0,00	0,00	0,00	0,00	60 789,35	0,00	60 789,35	0,00	60 789,35	0,00
	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 514,70	0,00	1 514,70	0,00	1 514,70	0,00
	Sous Total compte 67	0,00	0,00	0,00	0,00	1 514,70	0,00	1 514,70	0,00	1 514,70	0,00
6811	Dotations aux amortissements des immobil	0,00	0,00	0,00	0,00	51 592,30	0,00	51 592,30	0,00	51 592,30	0,00
	Sous Total compte 681	0,00	0,00	0,00	0,00	51 592,30	0,00	51 592,30	0,00	51 592,30	0,00
	Sous Total compte 68	0,00	0,00	0,00	0,00	51 592,30	0,00	51 592,30	0,00	51 592,30	0,00
	Total classe 6	0,00	0,00	0,00	0,00	5 920 801,05	33 211,59	5 920 801,05	33 211,59	5 914 655,92	27 066,46
706881	Cotisations obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 917 770,54	0,00	1 917 770,54	0,00	1 917 770,54
706882	Cotisations additionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 745,19	0,00	120 745,19	0,00	120 745,19

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception en préfecture : 02/03/2026

III – ÉTATS FINANCIERS			III
Balance des comptes			D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
706883	Cotisations des organismes non affiliés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 384,36	0,00	133 384,36	0,00	133 384,36
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242 044,09	0,00	242 044,09	0,00	242 044,09
	Sous Total compte 70688	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 413 944,18	0,00	2 413 944,18	0,00	2 413 944,18
	Sous Total compte 7068	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 413 944,18	0,00	2 413 944,18	0,00	2 413 944,18
	Sous Total compte 706	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 413 944,18	0,00	2 413 944,18	0,00	2 413 944,18
7081	Produits des services exploités dans l'i	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 264,00	0,00	11 264,00	0,00	11 264,00
70848	aux autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 851,71	0,00	179 851,71	0,00	179 851,71
	Sous Total compte 7084	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 851,71	0,00	179 851,71	0,00	179 851,71
7085	Produits des adhésions au titre des assu	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	3 095 506,17	3,00	3 095 506,17	0,00	3 095 503,17
708773	coût lauréat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 858,06	0,00	209 858,06	0,00	209 858,06
	Sous Total compte 70877	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 858,06	0,00	209 858,06	0,00	209 858,06
	Sous Total compte 7087	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 858,06	0,00	209 858,06	0,00	209 858,06
7088	Autres produits d'activités annexes (abo	0,00	0,00	0,00	0,00	177,60	214 329,50	177,60	214 329,50	0,00	214 151,90
	Sous Total compte 708	0,00	0,00	0,00	0,00	180,60	3 710 809,44	180,60	3 710 809,44	0,00	3 710 628,84
	Sous Total compte 70	0,00	0,00	0,00	0,00	180,60	6 124 753,62	180,60	6 124 753,62	0,00	6 124 573,02
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 188,05	0,00	8 188,05	0,00	8 188,05
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 834,29	0,00	4 834,29	0,00	4 834,29
	Sous Total compte 7588	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 834,29	0,00	4 834,29	0,00	4 834,29
	Sous Total compte 758	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 834,29	0,00	4 834,29	0,00	4 834,29
	Sous Total compte 75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 022,34	0,00	13 022,34	0,00	13 022,34
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 622,50	0,00	9 622,50	0,00	9 622,50
	Sous Total compte 77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 622,50	0,00	9 622,50	0,00	9 622,50

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception en préfecture : 02/03/2026

III – ÉTATS FINANCIERS		III
Balance des comptes		D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 7	0,00	0,00	0,00		180,60	6 147 398,46	180,60	6 147 398,46	0,00	6 147 217,86
	Total général	7 685 794,70	7 685 794,70	19 793 928,38	19 547 542,51	5 989 563,93	6 235 949,80	33 469 287,01	33 469 287,01	13 748 763,67	13 748 763,67

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception en préfecture : 05/03/2026

IV -- ÉTATS ANNEXÉS					IV
PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT -- VUE D'ENSEMBLE (suite)					A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES							
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES							
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception en préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV -- ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT -- VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS			IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES			A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	838 000,00	68 582,28	0,00	769 417,72
RECETTES	838 000,00	820 313,78	0,00	17 686,22
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 730 000,00	5 914 655,92	0,00	815 344,08
RECETTES	10 501 000,00	10 125 150,95	0,00	375 849,05

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	838 000,00	68 582,28	0,00	769 417,72
RECETTES	838 000,00	820 313,78	0,00	17 686,22
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 730 000,00	5 914 655,92	0,00	815 344,08
RECETTES	10 501 000,00	10 125 150,95	0,00	375 849,05

(1) Y compris les rattachements.

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV -- ÉTATS ANNEXÉS			IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES			A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l’instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT DEPENSES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.
(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES	838 000,00	68 582,28	0,00	769 417,72
	838 000,00	820 313,78	0,00	17 686,22
FONCTIONNEMENT DEPENSES RECETTES	6 730 000,00	5 914 655,92	0,00	815 344,08
	10 501 000,00	10 125 150,95	0,00	375 849,05
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	7 568 000,00	5 983 238,20	0,00	1 584 761,80
TOTAL GENERAL DES RECETTES	11 339 000,00	10 945 464,73	0,00	393 535,27

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception en préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS			IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE			B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INT88900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (5)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

Accusé de réception en préfecture
049-264900024-20260219-DCA19022026-01-8F
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception en préfecture : 02/03/2026

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

Accusé de réception en préfecture
049-264900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner la ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

IV – ANNEXES			IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 31/12/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
3-2026-03-02

- (10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	IV
	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indices zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre cas indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et complabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et complabilisés à l'article 668.

Accusé de réception en préfecture
049-264900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
049-26490024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS			IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS			B1.4

TYPOLGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits 0	0	0	0	0	
		% de l'encours 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier		Nombre de produits 0	0	0	0	0	
		% de l'encours 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)		Nombre de produits 0	0	0	0	0	
		% de l'encours 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé		Nombre de produits 0	0	0	0	0	
		% de l'encours 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5		Nombre de produits 0	0	0	0	0	
		% de l'encours 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures		Nombre de produits 0	0	0	0	0	0
		% de l'encours 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Montant en euros 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception en préfecture : 02/03/2026

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turmel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)							0,00		
Taux variable simple (total)							0,00		
Taux complexe (total) (2)							0,00		
Total							0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS			IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT			B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Accusé de réception en préfecture
049-264900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	IV
	B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial		Contrat renégocié											
				Contrat initial	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)							
				Contrat initial	Contrat renégocié									Intérêts	Capital				
Total											0,00	0,00				0,00	0,00	0,00	

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.
(2) Taux à la date de renégociation.
(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).
(5) Nominal à la date de renégociation.
(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME		B1.8

DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées).	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 688.

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES		B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE			Délégation du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €			
	Catégories de biens amortis			Durée (en années)
				0
				01/01/2000

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS			IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES			B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)			Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
		Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	0,00		
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception en préfecture : 02/03/2026

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS				IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES				B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX -- DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

Accusé de réception en préfecture
049-264900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS			IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS			B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS			IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN			B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS										IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN										B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Accusé de réception en préfecture
049-264900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.4

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II 6 174 284,32
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II 0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20280219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS			IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN			B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir				Cumul restant (exercice N+5 et suyvants)	Total (1)
						N+1	N+2	N+3	N+4		
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS				IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN				B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)													
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement			Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5)	Part fonctionnement II		
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique
(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023
(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N
(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N
(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale					
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N	
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS			IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS			B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		31,00	0,00	31,00	31,00	8,00	39,00
Adjoint administratif	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif CE ou Rédacteur CE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Administrateur principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CA Adjoint administratif ou CE Rédacteur	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CE Adjoint administratif	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CE Adjoint administratif ou Rédacteur	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CE Adjoint administratif	C	16,00	0,00	16,00	16,00	0,00	16,00
CE Administrateur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CE Attaché	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
CE Rédacteur	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
CE Rédacteur ou Attaché	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CE rédacteur ou attaché	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur Général Adjoint	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur Général Adjoint des Services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-264900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Directeur Général des Services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Emploi Article 25 BAUDOUIN	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Emploi Article 25 FOISEL	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Emploi Article 25 FREMOND	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Emploi Article 25 GRASSIN	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Emploi Article 25 JOHANET	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Emploi Article 25 MORIN	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Emploi Article 25	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
NOCQUET-SOUPLET							
Emploi Article 25 VENTURINI	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur CE ou Attaché CE	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur Principal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CE Adjoint Technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CE Adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CE Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
CE Technicien	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CE technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien territorial	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		34,00	0,00	34,00	34,00	8,00	42,00

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
- (5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS				IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N				B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT		
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)	
Agents occupant un emploi permanent (6)							
Emploi Article 25 BAUDOUIN	C	ADM		0,00	A REMPLT	CDD	
Emploi Article 25 FOISEL	C	ADM		0,00	A REMPLT	CDD	
Emploi Article 25 FREMOND	C	ADM		0,00	A REMPLT	CDD	
Emploi Article 25 GRASSIN	C	ADM		0,00	A REMPLT	CDD	
Emploi Article 25 JOHANET	B	ADM		0,00	A REMPLT	CDD	
Emploi Article 25 MORIN	C	ADM		0,00	A REMPLT	CDD	
Emploi Article 25 NOCQUET-SOUPLET	C	ADM		0,00	A REMPLT	CDD	
Emploi Article 25 VENTURINI	C	ADM		0,00	A REMPLT	CDD	
Agents occupant un emploi non permanent (7)							
TOTAL GENERAL							
0,00							

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique,
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POM : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moitié du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6* : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
332-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de cabinet.
333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

Accusé de réception en préfecture
949-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX		
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER		B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B11.1

B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	B11.2

B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	764 974,03
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-15 182,07
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	749 791,96

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	749 791,96
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	749 791,96

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	73 025,97	55 339,75	0,00	55 339,75
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	73 025,97	55 339,75	0,00	55 339,75
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	764 974,03			764 974,03
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	764 974,03			764 974,03
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				820 313,78

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ÉTATS ANNEXÉS			IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE – DEPENSES			C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS			IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE – RECETTES			C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		73 025,97	III
RESSOURCES PROPRES externes de l'année (a)		3 025,97	3 747,45
10222	FCTVA	3 025,97	3 747,45
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
RESSOURCES PROPRES internes de l'année (b) (3)		70 000,00	51 592,30
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations	6 000,00	6 045,56
2805	Licences, logiciels, droits similaires	21 000,00	19 727,48
281311	Bâtiments administratifs	13 000,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	11 000,00	10 060,04
281351	Bâtiments publics	0,00	1 363,46
281828	Autres matériels de transport	12 000,00	9 212,84
281838	Autre matériel informatique.	7 000,00	5 182,30
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Accusé de réception en préfecture
049-234900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME		C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N	Flux d'AP affectées dans l'année	AP affectées annulées	Stock d'AP affectées restant à financer	CP mandatés au budget de l'année N	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N
Numéro	Libellé				(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)	(5)	(6) = (4) - (5)
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compléter des AP votées en 2005.

- (1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.
- (2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.
- (6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	N-3	N-2	N-1	N
	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV -- ÉTATS ANNEXÉS		IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.
(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.
(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.
(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE		C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION		C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS		
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE		IV D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS		D2

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS			IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N			D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
--	------------------------------------	----------------------	------------------------------	---

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS			IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7			D4

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

Montant	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

	RESSOURCES			MONTANT		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA				0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA				0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)				0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire				0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)				0,00	0,00	0,00
FSE				0,00	0,00	0,00
FEDER				0,00	0,00	0,00
FEOGA				0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)				0,00	0,00	0,00
Autres ressources				0,00	0,00	0,00
Total ressources externes				0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité				0,00	0,00	0,00
Total ressources				0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.
(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.
(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ÉTATS ANNEXÉS			IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)			D5

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT	Dépenses	0,00	0,00	0,00
	Recettes	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	Dépenses	0,00	0,00	0,00
	Recettes	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT	Dépenses	0,00	0,00	0,00
	Recettes	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	Dépenses	0,00	0,00	0,00
	Recettes	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM – INVESTISSEMENT		D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception en préfecture : 02/03/2026

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM - FONCTIONNEMENT		D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
Dotations et participations reçues		
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de dépôt en préfecture : 02/03/2026

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des recettes réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	IV D7.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D’EAU ET D’ASSAINISSEMENT – SECTION D’INVESTISSEMENT	D7.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU		D8.1

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

NOMENCLATURE :

14-Etudes et conduite de projet	34-Résidentialisation de logements
15-Relogement des ménages avec minoration de loyer	35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées
21-Démolition de logements locatifs sociaux	36-Accession à la propriété
22-Recyclage de copropriétés dégradées	37-Equipement public de proximité
23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé	38-Immobilier à vocation économique
24-Aménagement d'ensemble	39-Autres investissements
31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel
32-Production d'une offre de relogement temporaire	42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement
33-Requalification de logements locatifs sociaux	

- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
 (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
 (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
 (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D8.2

Cet état ne contient pas d'information.

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

Accusé de réception en préfecture
049-264900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

V – ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A

Date d'édition : 27/01/2026

Comptable(s)

Mme FREDERIQUE HAMEL

du 01/01/2025

Ayant exercé au cours de la gestion

au 27/01/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

PLONER Theodore (1013492127-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFIP DE MAINE-ET-LOIRE, le 29/01/2026

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
HAMEL Frederique (1007824060-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie

A ANGERS, le 30/01/2026

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le 19/02/2026 par l'organe délibérant.

MARQUET Elisabeth (emarquet2-xt), Présidente du CDG49

A ANGERS, le 25/02/2026

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-01-BF
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

ARRETE ET SIGNATURES

CFU 2025

19/02/2026 09:53 Page 1 / 2

CENTRE DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL.

Présentation

Présenté par le Présidente Elisabeth MARQUET,
A Angers, le 19/02/2026
Le Présidente Elisabeth MARQUET

Délibération

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.
A Angers, le 19/02/2026

Les membres du Conseil d'administration,

Votes

Nombre de membres en exercice :	30
Nombre de membres présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation : 12/02/2026

Signataire

Madame MARQUET Elisabeth

Madame STALL Geneviève

Monsieur DELETRE Alain

Monsieur RABOUAN Paul

Monsieur ANTOINE Jean-Pierre

Madame BIENVENU Roselyne

Monsieur BOMPAS Jean-Paul

Monsieur CAILLEAU Pierre-Marie

Monsieur COCHARD Jean-Pierre

Madame COQUEREAU Geneviève

Monsieur GUERY Tony

Madame JUHEL Marie-Françoise

Monsieur LEBRUN Henri

A vertical column of handwritten signatures in black ink, corresponding to the list of council members on the left. The signatures are stylized and vary in complexity, with some being more legible than others. They are positioned to the right of the names, aligned horizontally with each one.

ARRETE ET SIGNATURES

CENTRE DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL.

19/02/2026 09:53 Page 2 / 2

Signataire

Madame LUCAS Florence

Madame RENAUDON Véronique

Monsieur ROBE Pierre

Monsieur SOURISSEAU Guy

Madame SOURISSEAU Sylvie

Madame METIVIER Florence

Monsieur DAVY Jean-Kuc

Monsieur POT Christophe

A series of handwritten signatures in black ink, corresponding to the list of signatories on the left. The signatures are written in a cursive, somewhat stylized manner. The first signature is for Madame LUCAS Florence, followed by Madame RENAUDON Véronique, Monsieur ROBE Pierre, Monsieur SOURISSEAU Guy, Madame SOURISSEAU Sylvie, Madame METIVIER Florence, Monsieur DAVY Jean-Kuc, and finally Monsieur POT Christophe.

Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A , le

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION

Autre établissement public administratif local

Numéro SIRET : 28490002400019

Poste comptable : SERVICE DE GESTION COMPTABLE ANGERS

Budget primitif relatif à l'exercice 2026 voté par Nature

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57

applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	41
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	42
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	47
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	48
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	49
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	50
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	51
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	52

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	30,88 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	105,38 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	12,79 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-5,38 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	I
	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0.00 %
- Investissement : 0.00%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES					I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)					C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	5 983 238,20	6 229 624,07	4 715 840,66	A1	4 962 226,53
Investissement	68 582,28	55 339,75	(3) 764 974,03	A2	751 731,50
Fonctionnement	5 914 655,92	6 174 284,32	(4) 3 950 866,63	A3	4 210 495,03

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	4 962 226,53
Investissement	A2 + B2	751 731,50
Fonctionnement	A3 + B3	4 210 495,03

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES		C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	824 000,00	72 268,50

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 751 731,50

=

=

=

Total de la section d'investissement (2)		824 000,00	824 000,00
--	--	------------	------------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	6 851 000,00	6 443 104,97

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 4 210 495,03

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (3)		6 851 000,00	10 653 600,00
---	--	--------------	---------------

TOTAL DU BUDGET (4)		7 675 000,00	11 477 600,00
---------------------	--	--------------	---------------

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	50 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	788 000,00	0,00	804 000,00	804 000,00	804 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		838 000,00	0,00	824 000,00	824 000,00	824 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		838 000,00	0,00	824 000,00	824 000,00	824 000,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	838 000,00	0,00	824 000,00	824 000,00	824 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	824 000,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 025,97	0,00	11 268,50	11 268,50	11 268,50
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		3 025,97	0,00	11 268,50	11 268,50	11 268,50
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 025,97	0,00	11 268,50	11 268,50	11 268,50

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	70 000,00		61 000,00	61 000,00	61 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		70 000,00		61 000,00	61 000,00	61 000,00

TOTAL	73 025,97	0,00	72 268,50	72 268,50	72 268,50
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	751 731,50
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	824 000,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	61 000,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ne peut pas financer.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	4 646 500,00	0,00	4 587 400,00	4 587 400,00	4 587 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 921 200,00	0,00	2 097 000,00	2 097 000,00	2 097 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	86 500,00	0,00	88 100,00	88 100,00	88 100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 654 200,00	0,00	6 772 500,00	6 772 500,00	6 772 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	5 800,00	0,00	4 884,00	4 884,00	4 884,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		12 616,00	12 616,00	12 616,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 660 000,00	0,00	6 790 000,00	6 790 000,00	6 790 000,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	70 000,00		61 000,00	61 000,00	61 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		70 000,00		61 000,00	61 000,00	61 000,00

TOTAL	6 730 000,00	0,00	6 851 000,00	6 851 000,00	6 851 000,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 851 000,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	17 733,37	0,00	1 404,97	1 404,97	1 404,97
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 525 900,00	0,00	6 441 500,00	6 441 500,00	6 441 500,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	6 400,00	0,00	100,00	100,00	100,00
Total des recettes de gestion courante		6 550 033,37	0,00	6 443 004,97	6 443 004,97	6 443 004,97
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 550 133,37	0,00	6 443 104,97	6 443 104,97	6 443 104,97

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	6 550 133,37	0,00	6 443 104,97	6 443 104,97	6 443 104,97
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	4 210 495,03
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 653 600,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	61 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – DEPENSES			D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	20 000,00	0,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	804 000,00	0,00	804 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		824 000,00	0,00	824 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	824 000,00
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	4 587 400,00		4 587 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	2 097 000,00		2 097 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	88 100,00	0,00	88 100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	4 884,00	0,00	4 884,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	12 616,00	61 000,00	73 616,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		6 790 000,00	61 000,00	6 851 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 851 000,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	11 268,50	0,00	11 268,50
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		61 000,00	61 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		11 268,50	61 000,00	72 268,50

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	751 731,50
--	-------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	824 000,00
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	1 404,97		1 404,97
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 441 500,00		6 441 500,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	100,00	0,00	100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	100,00	0,00	100,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		6 443 104,97	0,00	6 443 104,97

CENTRE DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL. - BP - 2026

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-03-DE
Date de télétransmission : 20/02/2026
Date de dépôt en préfecture : 20/02/2026

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			4 210 495,03
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			10 653 600,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
TOTAL		838 000,00	0,00	0,00	824 000,00	824 000,00	0,00	824 000,00	824 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	788 000,00	0,00	0,00	804 000,00	804 000,00	0,00	804 000,00	804 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		838 000,00	0,00	0,00	824 000,00	824 000,00	0,00	824 000,00	824 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		838 000,00	0,00	0,00	824 000,00	824 000,00	0,00	824 000,00	824 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00
--	--	--	--	--	--	--	--	------

Total des dépenses d'investissement cumulées								824 000,00
--	--	--	--	--	--	--	--	------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		73 025,97	0,00	72 268,50	72 268,50	72 268,50
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 025,97	0,00	11 268,50	11 268,50	11 268,50
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		3 025,97	0,00	11 268,50	11 268,50	11 268,50
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 025,97	0,00	11 268,50	11 268,50	11 268,50
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	70 000,00		61 000,00	61 000,00	61 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		70 000,00		61 000,00	61 000,00	61 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					751 731,50
--	--	--	--	--	------------

Affectation au compte 1068 (8)					0,00
--------------------------------	--	--	--	--	------

CENTRE DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL. - BP - 2026

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-03-DE
Date de télétransmission : 20/02/2026
Date de réception en préfecture : 20/02/2026

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					824 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		838 000,00	0,00	0,00	824 000,00	824 000,00	0,00	824 000,00	824 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
2051	Concessions, droits similaires	50 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	788 000,00	0,00	0,00	804 000,00	804 000,00	0,00	804 000,00	804 000,00
21311	Bâtiments administratifs	361 000,00	0,00		360 000,00	360 000,00	0,00	360 000,00	360 000,00
21351	Bâtiments publics	127 000,00	0,00		140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00
21828	Autres matériels de transport	27 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	150 000,00	0,00		151 000,00	151 000,00	0,00	151 000,00	151 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	123 000,00	0,00		152 000,00	152 000,00	0,00	152 000,00	152 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		838 000,00	0,00	0,00	824 000,00	824 000,00	0,00	824 000,00	824 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		838 000,00	0,00	0,00	824 000,00	824 000,00	0,00	824 000,00	824 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		73 025,97	0,00	72 268,50	72 268,50	72 268,50
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 025,97	0,00	11 268,50	11 268,50	11 268,50
10222	FCTVA	3 025,97	0,00	11 268,50	11 268,50	11 268,50
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		3 025,97	0,00	11 268,50	11 268,50	11 268,50
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 025,97	0,00	11 268,50	11 268,50	11 268,50
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	70 000,00		61 000,00	61 000,00	61 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	6 000,00		2 404,97	2 404,97	2 404,97
281311	Bâtiments administratifs	21 000,00		18 869,38	18 869,38	18 869,38
281318	Autres bâtiments publics	13 000,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	11 000,00		17 924,64	17 924,64	17 924,64
281828	Autres matériels de transport	0,00		6 777,55	6 777,55	6 777,55
281838	Autre matériel informatique	12 000,00		4 275,17	4 275,17	4 275,17
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	7 000,00		10 551,43	10 551,43	10 551,43

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
28188	Autres immo. corporelles	0,00		196,86	196,86	196,86
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		70 000,00		61 000,00	61 000,00	61 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 730 000,00	0,00	0,00	6 851 000,00	6 851 000,00	0,00	6 851 000,00	6 851 000,00
011	Charges à caractère général (3)	4 646 500,00	0,00	0,00	4 587 400,00	4 587 400,00	0,00	4 587 400,00	4 587 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 921 200,00	0,00		2 097 000,00	2 097 000,00		2 097 000,00	2 097 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	86 500,00	0,00	0,00	88 100,00	88 100,00	0,00	88 100,00	88 100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		6 654 200,00	0,00	0,00	6 772 500,00	6 772 500,00	0,00	6 772 500,00	6 772 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	5 800,00	0,00		4 884,00	4 884,00		4 884,00	4 884,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			12 616,00	12 616,00		12 616,00	12 616,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		5 800,00	0,00	0,00	17 500,00	17 500,00		17 500,00	17 500,00
Total des dépenses réelles		6 660 000,00	0,00	0,00	6 790 000,00	6 790 000,00	0,00	6 790 000,00	6 790 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	70 000,00			61 000,00	61 000,00		61 000,00	61 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		70 000,00			61 000,00	61 000,00		61 000,00	61 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00
--	--	--	--	--	--	--	--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées								6 851 000,00
--	--	--	--	--	--	--	--	---------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 550 133,37	0,00	6 443 104,97	6 443 104,97	6 443 104,97
013	Atténuations de charges (2)	17 733,37	0,00	1 404,97	1 404,97	1 404,97
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 525 900,00	0,00	6 441 500,00	6 441 500,00	6 441 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	6 400,00	0,00	100,00	100,00	100,00
Total des recettes de gestion des services		6 550 033,37	0,00	6 443 004,97	6 443 004,97	6 443 004,97
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
Total des recettes réelles		6 550 133,37	0,00	6 443 104,97	6 443 104,97	6 443 104,97
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	4 210 495,03
--	---------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	10 653 600,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 730 000,00	0,00	0,00	6 851 000,00	6 851 000,00	0,00	6 851 000,00	6 851 000,00
011	Charges à caractère général (4)	4 646 500,00	0,00	0,00	4 587 400,00	4 587 400,00	0,00	4 587 400,00	4 587 400,00
6042	Achats de prestations de services	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60611	Eau et assainissement	1 100,00	0,00		1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00
60612	Energie - Electricité	28 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
60622	Carburants	0,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6064	Fournitures administratives	9 000,00	0,00		12 600,00	12 600,00	0,00	12 600,00	12 600,00
6068	Autres matières et fournitures	4 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6132	Locations immobilières	81 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
61351	Matériel roulant	4 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
61358	Autres	7 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	15 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	68 000,00	0,00		85 000,00	85 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00
6161	Multirisques	5 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6168	Autres primes d'assurance	3 500 000,00	0,00		3 500 000,00	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00	3 500 000,00
6182	Documentation générale et technique	14 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	6 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	1 600,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
62268	Autres honoraires, conseils	2 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6234	Réceptions	16 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6236	Catalogues et imprimés	2 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	24 000,00	0,00		24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
6261	Frais d'affranchissement	15 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6262	Frais de télécommunications	16 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6281	Concours divers (cotisations)	41 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	21 000,00	0,00		23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	550 000,00	0,00		550 000,00	550 000,00	0,00	550 000,00	550 000,00
6288	Autres services extérieurs	200 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
63512	Taxes foncières	3 200,00	0,00		3 200,00	3 200,00	0,00	3 200,00	3 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 921 200,00	0,00		2 097 000,00	2 097 000,00		2 097 000,00	2 097 000,00
6218	Autre personnel extérieur	40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
6331	Versement mobilité	22 000,00	0,00		24 000,00	24 000,00		24 000,00	24 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	13 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	900 000,00	0,00		900 000,00	900 000,00		900 000,00	900 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	4 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
64113	NBI	7 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
64118	Autres indemnités	255 000,00	0,00		265 000,00	265 000,00		265 000,00	265 000,00
64131	Rémunérations	110 000,00	0,00		225 000,00	225 000,00		225 000,00	225 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	3 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
64138	Primes et autres indemnités	30 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	200 000,00	0,00		215 000,00	215 000,00		215 000,00	215 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	305 000,00	0,00		355 000,00	355 000,00		355 000,00	355 000,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	6 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	3 700,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	86 500,00	0,00	0,00	88 100,00	88 100,00	0,00	88 100,00	88 100,00
65311	Indemnités de fonction	60 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	10 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65313	Cotisations de retraite	3 000,00	0,00		3 100,00	3 100,00	0,00	3 100,00	3 100,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65818	Autres	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	10 000,00	0,00		23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		6 654 200,00	0,00	0,00	6 772 500,00	6 772 500,00	0,00	6 772 500,00	6 772 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	5 800,00	0,00		4 884,00	4 884,00		4 884,00	4 884,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 800,00	0,00		4 884,00	4 884,00		4 884,00	4 884,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			12 616,00	12 616,00		12 616,00	12 616,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			12 616,00	12 616,00		12 616,00	12 616,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		5 800,00	0,00	0,00	17 500,00	17 500,00		17 500,00	17 500,00
Total des dépenses réelles		6 660 000,00	0,00	0,00	6 790 000,00	6 790 000,00	0,00	6 790 000,00	6 790 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	70 000,00			61 000,00	61 000,00		61 000,00	61 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	70 000,00			61 000,00	61 000,00		61 000,00	61 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		70 000,00			61 000,00	61 000,00		61 000,00	61 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 550 133,37	0,00	6 443 104,97	6 443 104,97	6 443 104,97
013	Atténuations de charges (3)	17 733,37	0,00	1 404,97	1 404,97	1 404,97
6419	Remboursements rémunérations personnel	17 733,37	0,00	1 404,97	1 404,97	1 404,97
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 525 900,00	0,00	6 441 500,00	6 441 500,00	6 441 500,00
706881	Cotisations obligatoires	1 960 000,00	0,00	1 960 000,00	1 960 000,00	1 960 000,00
706882	Cotisations additionnelles	125 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
706883	Cotisations des organismes non affiliés	140 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
706888	Autres	165 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
7081	Services exploités intérêt du personnel	5 000,00	0,00	11 500,00	11 500,00	11 500,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	341 900,00	0,00	380 000,00	380 000,00	380 000,00
7085	Produits adhés° au titre des assurances	3 420 000,00	0,00	3 435 000,00	3 435 000,00	3 435 000,00
708773	Remb. frais coût lauréat	94 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
708774	Remb. frais transfert de ress. du CNFPT	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	210 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	6 400,00	0,00	100,00	100,00	100,00
752	Revenus des immeubles	6 400,00	0,00	100,00	100,00	100,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		6 550 033,37	0,00	6 443 004,97	6 443 004,97	6 443 004,97
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		6 550 133,37	0,00	6 443 104,97	6 443 104,97	6 443 104,97
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		31,00	0,00	31,00	31,00	6,00	37,00
Adjoint administratif	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif CE ou Rédacteur CE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Administrateur principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CA Adjoint administratif ou CE Rédacteur	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CE Adjoint administratif	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CE Adjoint administratif ou Rédacteur	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CE Adjoint administratif	C	16,00	0,00	16,00	16,00	0,00	16,00
CE Administrateur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CE Attaché	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00

CENTRE DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL. - BP - 2026

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-03-DE
Date de télétransmission : 20/02/2026
Date de réception préfecture : 20/02/2026

CE Rédacteur	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
CE Rédacteur ou Attaché	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CE rédacteur ou attaché	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur Général Adjoint	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur Général Adjoint des Services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur Général des Services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Emploi Article 25 FOISEL	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Emploi Article 25 FONDBERTASSE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Emploi Article 25 FREMOND	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Emploi Article 25 JOHANET	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Emploi Article 25 MORIN	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Emploi Article 25 NOCQUET-SOUPLET	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur CE ou Attaché CE	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur Principal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CE Adjoint Technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CE Adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CE Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
CE Technicien	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CE technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien territorial	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		34,00	0,00	34,00	34,00	6,00	40,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : $ETPT = \text{Effectifs physiques} * \text{quotité de temps de travail} * \text{période d'activité dans l'année}$

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Emploi Article 25 FOISEL	C	ADM		0,00	A REMPLT	CDD
Emploi Article 25 FONDBERTASSE	C	ADM		0,00	A REMPLT	CDD
Emploi Article 25 FREMOND	C	ADM		0,00	A REMPLT	CDD
Emploi Article 25 JOHANET	A	ADM		0,00	A REMPLT	CDD
Emploi Article 25 MORIN	C	ADM		0,00	A REMPLT	CDD
Emploi Article 25 NOCQUET-SOUPLET	C	ADM		0,00	A REMPLT	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20260219-DCA19022026-03-DE
Date de télétransmission : 20/02/2026
Date de réception préfecture : 20/02/2026

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	751 731,50	751 731,50
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	751 731,50	751 731,50

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	751 731,50	751 731,50
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	751 731,50	751 731,50

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	72 268,50	72 268,50
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	72 268,50	72 268,50

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		72 268,50	III 72 268,50
Ressources propres externes de l'année (a)		11 268,50	11 268,50
10222	FCTVA	11 268,50	11 268,50
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		61 000,00	61 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	2 404,97	2 404,97
281311	Bâtiments administratifs	18 869,38	18 869,38
281318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	17 924,64	17 924,64
281828	Autres matériels de transport	6 777,55	6 777,55
281838	Autre matériel informatique	4 275,17	4 275,17
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 551,43	10 551,43
28188	Autres immo. corporelles	196,86	196,86
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

ARRETE ET SIGNATURES

CENTRE DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL.

BP 2026
19/02/2026 09:51 Page 1 / 2

Présentation

Présenté par le Présidente Elisabeth MARQUET,
A Angers, le 19/02/2026
Le Présidente Elisabeth MARQUET

Délibération

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.
A Angers, le 19/02/2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

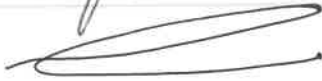
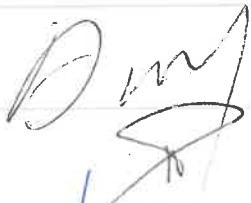
Pour :

Contre :

Abstention :

Les membres du Conseil d'administration,

Date de convocation : 12/02/2026

Signataire	
Madame MARQUET Elisabeth	
Madame STALL Geneviève	
Monsieur DELETRE Alain	
Monsieur RABOUAN Paul	
Monsieur ANTOINE Jean-Pierre	
Madame BIENVENU Roselyne	
Monsieur BOMPAS Jean-Paul	
Monsieur CAILLEAU Pierre-Marie	
Monsieur COCHARD Jean-Pierre	
Madame COQUEREAU Geneviève	
Monsieur GUERY Tony	
Madame JUHEL Marie-Françoise	
Monsieur LEBRUN Henri	

ARRETE ET SIGNATURES

CENTRE DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL.

BP 2026

19/02/2026 09:51 Page 2 / 2

Signataire

Madame LUCAS Florence

Madame RENAUDON Véronique

Monsieur ROBE Pierre

Monsieur SOURISSEAU Guy

Madame SOURISSEAU Sylvie

Madame METIVIER Florence

Monsieur DAVY Jean-Kuc

Monsieur POT Christophe

The block contains five handwritten signatures in black ink, corresponding to the list of signatories on the left. The signatures are: 1. A stylized signature for Florence Lucas. 2. A signature for Véronique Renaudon. 3. A signature for Pierre Robe. 4. A signature for Guy Sourisseau. 5. A signature for Sylvie Sourisseau.

Certifié exécutoire par le Présidente Elisabeth MARQUET, compte tenu de la transmission en préfecture, le,
et de la publication le

A Angers, le

.....